

Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025



Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025
[Global strategy on digital health 2020-2025]

ISBN 978-92-4-002755-8 (version électronique)

ISBN 978-92-4-002756-5 (version imprimée)

© Organisation mondiale de la Santé 2021

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/deed.fr>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'oeuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'oeuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'oeuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS est interdite. Si vous adaptez cette oeuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle oeuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette oeuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non-responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/en/mediation/rules/>).

Citation suggérée. Stratégie mondiale pour la santé numérique 2020-2025 [Global strategy on digital health 2020-2025]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2021. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Catalogage à la source. Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

Ventes, droits et licences. Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

Matériel attribué à des tiers. Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente oeuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente oeuvre.

Clause générale de non-responsabilité. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	7
LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES : FAÇONNER L'AVENIR DE LA SANTÉ MONDIALE	10
VISION	14
BUT	16
PRINCIPES DIRECTEURS	20
1. PRENDRE ACTE QUE L'INTÉGRATION OFFICIELLE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ NATIONAL NÉCESSITE UNE DÉCISION ET UN ENGAGEMENT DE LA PART DES PAYS	20
2. TENIR COMPTE DU FAIT QUE, POUR ÊTRE EFFICACES, LES INITIATIVES DE SANTÉ NUMÉRIQUE DOIVENT S'APPUYER SUR UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE	20
3. ENCOURAGER L'USAGE APPROPRIÉ DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES POUR LA SANTÉ	21
4. RECONNAÎTRE QU'IL EST URGENT DE S'ATTAQUER AUX PRINCIPAUX OBSTACLES AUXQUELS SE HEURTENT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS METTANT EN PLACE DES TECHNOLOGIES FAISANT APPEL À LA SANTÉ NUMÉRIQUE	22
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	24
1. PROMOUVOIR LA COLLABORATION À L'ÉCHELLE MONDIALE ET FAIRE PROGRESSER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE	24
2. FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE SANTÉ NUMÉRIQUE NATIONALES	26
3. RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL	29
4. PLAIDER EN FAVEUR DE SYSTÈMES DE SANTÉ CENTRÉS SUR LA PERSONNE AU SEIN DESQUELS LA SANTÉ NUMÉRIQUE JOUERAIT UN RÔLE CATALYSEUR	32
CADRE D'ACTION	37
1. S'engager	37
2. Jouer un rôle de catalyseur	37
3. Mesurer	38
4. Faire des améliorations et lancer un nouveau cycle	38
MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION	39
PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE	39
PRINCIPES SPÉCIFIQUES RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE	42

SUIVI ET ÉVALUATION	45
GLOSSAIRE	48
ANNEXE : MESURES PROPOSÉES AUX ÉTATS MEMBRES, AU SECRÉTARIAT ET AUX PARTENAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE POUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE	55

REMERCIEMENTS

L'élaboration de la Stratégie mondiale pour la santé numérique s'est inscrite dans une démarche de co-crédation de deux ans avant une adoption lors de la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé. L'ébauche initiale du document de stratégie a été rédigée et distribuée pour commentaires au début de 2019 dans le cadre d'une consultation interne. Un bref descriptif des consultations prévues a ensuite été communiqué aux États Membres lors d'une séance d'information organisée à Genève en mars 2019, suivie d'une consultation publique mondiale de mars à mai de la même année. Diverses consultations avec les États Membres ont eu lieu entre juin et octobre 2019, y compris une consultation mondiale organisée à Genève et une série de discussions lors des réunions des comités régionaux.

La stratégie a été présentée au point 20 de l'ordre du jour du Conseil d'administration de février 2020 (document EB146/26). Après avoir examiné le rapport sur le projet de stratégie mondiale pour la santé numérique, le Conseil a décidé de recommander à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le document. En réponse à la recommandation du Conseil d'administration, le Secrétariat a mené deux autres séries de consultations avec les États Membres en février et en juillet 2020 afin de préciser la formulation du document de stratégie.

Sous la direction de Soumya Swaminathan, Scientifique en chef, et de Bernardo Mariano, Directeur du Département Santé numérique et innovation, Sameer Pujari et Yu Zhao ont supervisé l'élaboration du document de stratégie, ainsi que la coordination et la consultation s'y rapportant. La coordination technique a été assurée par (par ordre alphabétique) Housseynou Ba, Patricia Codyre, Marcelo D'Agostino, Jun Gao, Clayton Hamilton, Mark Landry, Ahmed Mandil, Mohamed Nour et Diana Zandi. Ont également apporté leur contribution : Flavio Aggio, Onyema Ajuebor, Virginia Arnold, Ayman Badr, Navneet Bahl, Maryam Bigdeli, Philippe Boucher, Marie-Charlotte Bouesseau, Craig Burgess, Kenneth Carswell, Giorgio Cometto, Valeria De Oliveira Cruz, Joan Dzenowagis, Gaya Gamhewage, Sebastian García Saisó, John Grove, Biswamber Gurubacharya, Céline Hazbun,

Robert Jakob, Christopher Jones, Maki Kajiwara, Edward Kelley, Tarek Khorshed, Hans Kluge, Rameshe Krishnamurthy, Veerabhadra Kuchimanchi, Aleksandra Kuzmanovic, Ledia Lazeri, Tormod Lund, Myrna Marti, Clarisse Mason, Natela Menabde, Raman Minhas, Oliver Morgan, Lincoln Moura, Nhu Linh Nguyen, David Novillo Ortiz, Olushayo Olu, Ibrahim Ouakrim, Lorraine Pablo-Ugale, Andy Pattison, Liliana Pievaroli, Bardan Rana, Marge Reinap, Andreas Reis, Elena Sartorius, Mubashar Sheikh, Norman Sinappen, Peter Singer, Yves Souteyrand, Rutendo Urenje, Heini Utunen, Adriana Velazquez Berumen, Isabelle Wachsmuth, Tana Wuliji, Jean-Marie Yameogo.

Les centres collaborateurs de l'OMS, d'autres institutions et entités du système des Nations Unies, des représentants de l'industrie, de la société civile, d'instituts universitaires et de recherche et de nombreuses personnes ont également soumis des contributions et des suggestions au cours du processus de consultation publique.

Le Département Santé numérique et innovation tient à exprimer sa gratitude à tous les délégués des États Membres qui ont formulé des observations lors de la préparation du présent document.

Il tient également à remercier les membres du Groupe consultatif technique sur la santé numérique.

D'autres contributions ont également été reçues de (par ordre alphabétique) Louise Agersnap, Sha-da Alsalamah, Salim Azzabi Zouraq, Pascoal Bento, Billo Diallo, Javier Elkin, Noha Gamal El-Din, Isabel Hall, Melissa Harper Shehadeh, Garrett Mehl, Harry Meijer, Derrick Muneene, Bérengère Nail, Patricia Ndumbi, Laxmi Panicker Graber, Violeta Perez Nueno, Tina D. Purnat, Natschja Ra-tanaprayul, Mariam Shokralla, Mata Toure, Sudha Venkatram, Jane Wallace, Sheng Wu.

INTRODUCTION

1

Voir les documents
EB146/26 et EB146/
REC/2, procès-verbaux
de la treizième séance,
section 2 (en anglais
seulement).

En 2005, dans sa résolution WHA58.28 sur la cybersanté, l'Assemblée mondiale de la Santé invitait instamment les États Membres « à envisager d'élaborer un plan stratégique à long terme pour concevoir et mettre en œuvre des services de cybersanté dans les différents domaines du secteur de la santé [...] à développer des infrastructures pour appliquer à la santé les technologies de l'information et de la communication [...] afin de promouvoir un accès équitable, d'un coût abordable et universel à leurs avantages ». En outre, les pays et les parties prenantes étaient invités à orienter leurs efforts vers le développement d'une vision cohérente de la cybersanté conformément aux priorités et aux ressources sanitaires nationales, l'élaboration d'un plan d'action pour concrétiser la vision proposée et l'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre et des progrès accomplis dans le domaine de la cybersanté. Plus de 120 États Membres – y compris des pays à revenu faible ou intermédiaire – ont élaboré de telles stratégies et politiques.

En 2013, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA66.24 intitulée « normalisation et interopérabilité en cybersanté », dans laquelle elle invitait instamment les États Membres à « envisager d'élaborer [...] des politiques et des mécanismes législatifs liés à une stratégie nationale globale de cybersanté ».

S'appuyant sur ces résolutions, et consciente de la nécessité de renforcer la mise en œuvre de la santé numérique, l'Assemblée de la Santé a adopté en mai 2018 la résolution WHA71.7 sur la santé numérique dans laquelle elle a, entre autres, prié le Directeur général « d'élaborer, en consultation étroite avec les États Membres et avec l'apport des parties concernées (...), une stratégie mondiale pour la santé numérique précisant les domaines prioritaires, y compris là où l'OMS devrait faire porter l'essentiel de ses efforts ». Cette stratégie a été élaborée au moyen d'un processus consultatif lancé en mars 2019 incluant des discussions sur des forums en ligne publics, des consultations techniques, les réunions des comités régionaux de l'OMS et la cent quarante-sixième session du Conseil exécutif.¹ L'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la Stratégie

2
Résolutions 73/218 (2019) et 70/125 (2016) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

3
Résolutions WHA58.28 (2005), WHA66.24 (2013), WHA69.24 (2016) et WHA71.7 (2018) ; diverses résolutions des comités régionaux notamment : EM/RC53/R.10 (2006), AFR/RC56/R8 (2006), AFR/RC60/R3 (2010), CD51.R5 (2011), AFR/RC63/R5 (2013) et WPR/RC69/8 (2018).

4
Bureau régional OMS de l'Asie du Sud-Est. Regional strategy for strengthening ehealth in the South-East Asia Region, WHO (2014 2020). Manille, Bureau régional OMS de l'Asie du Sud-Est, 2015 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/160760>), Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional OMS de l'Europe, From innovation to implementation: eHealth in the WHO European Region. Copenhagen, Bureau régional OMS de l'Europe, 2016 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/326317>) ; OPS, Stratégie et plan d'action sur la cybersanté : rapport final. Document CD56/INF/17 (2018) (https://www.paho.org/hq/index.php?option=com_docman&view=download&category_slug=56-directing-council-english-9964-alias-45846-cd56-inf-17-e-strategy-poa-ehealth-846-ltepid-270-lang=fr), consulté le 17 décembre

5
ISO. Partie 1 – Informatique de santé : Feuille de route de l'architecture de santé électronique fondée sur la capacité. Partie 2 – Composants architecturaux et modèle de maturité. TR 14639-1. Genève, Organisation internationale de normalisation, 2014.

6
Organisation mondiale de la Santé et Union internationale des télécommunications. Guide pratique sur les stratégies nationales en matière de cybersanté. Genève, Organisation mondiale de la Santé, Union internationale des télécommunications, 2012 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/75211>) (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/752119>, consulté le 17 décembre 2019).

mondiale pour la santé numérique 2020-2025 dans sa décision WHA73(28) (2020).

La stratégie mondiale pour la santé numérique s'appuie sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ² et l'Assemblée mondiale de la Santé,³ les rapports connexes mondiaux et régionaux de l'OMS,⁴ les stratégies régionales, le rapport en deux parties du Comité technique de l'ISO sur l'informatique de santé sur l'architecture de santé électronique,⁵ la résolution sur la CIM 11 et la famille des classifications et de terminologies internationales de l'OMS, le Guide pratique sur les stratégies nationales en matière de cybersanté en trois parties,⁶ la situation actuelle des États Membres en matière de santé numérique, les mesures, les stratégies, les politiques et les investissements, ainsi que les recommandations de divers groupes d'experts des Nations Unies sur les questions relatives au numérique et à l'innovation.



LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES : FAÇONNER L'AVENIR DE LA SANTÉ MONDIALE

1
Adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies dans sa résolution 70/1 (2015).

2
Résolution 70/125 (2015) de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

3
Collaboration avec les acteurs non étatiques pour donner suite à la résolution WHA 69.10 (2016) intitulée : « Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ¹ souligne que l'expansion des technologies de l'information et de communication ainsi que l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir.

Le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (New York, 15-16 décembre 2015) a mis en évidence les percées technologiques du gouvernement dans la prestation des soins de santé, permettant à un plus grand nombre de personnes d'accéder à des services et à des données auparavant hors de portée ou trop chères.² Les ministres et chefs de délégation participants se sont engagés à mettre à profit les technologies numériques pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notant que ces technologies pourraient accélérer la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable liés à la santé.

Soulignant le rôle majeur que jouent le secteur privé, ³ la société civile et les milieux techniques pour ce qui est des technologies de l'information et des communications, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, dans sa résolution 73/218 (2019), « engage les parties prenantes, des pays développés comme des pays en développement, à poursuivre et renforcer leur coopération », et encourage l'OMS, à concourir, dans les limites de son mandat et de son plan stratégique, à l'application des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, et souligne qu'il importe d'allouer à cet effet des ressources suffisantes.

Étant entendu que les technologies de l'information et de la communication sont porteuses de possibilités et de difficultés nouvelles pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable, on note un consensus de plus en plus large dans

la communauté sanitaire mondiale sur le fait que l'utilisation stratégique et novatrice des technologies numériques et des technologies de pointe en matière d'information et de communication sera un facteur essentiel qui permettra d'atteindre l'objectif du « triple milliard » de l'OMS, soit un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle, un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire, et un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être (figurant dans son treizième programme général de travail, 2019-2023).

La transformation numérique des soins de santé peut être déstabilisante ; toutefois, des technologies telles que l'internet des objets, les soins virtuels, le suivi à distance, l'intelligence artificielle, l'analyse de méga-données, la chaîne de blocs, les dispositifs portables intelligents, les plateformes, les outils facilitant l'échange et le stockage de données et les outils permettant la saisie et l'échange de données à distance ainsi que le partage d'informations pertinentes dans tout l'écosystème de la santé contribuant ainsi à la continuité des soins ont prouvé qu'elles permettaient d'améliorer les résultats sanitaires grâce à l'amélioration des diagnostics médicaux, des décisions de traitement fondées sur des données, des thérapies numériques, des essais cliniques, de l'autogestion des soins et des soins centrés sur la personne, ainsi qu'à la production de connaissances, d'aptitudes et de compétences davantage fondées sur des bases factuelles à l'intention des professionnels en vue de soutenir les soins de santé.

Malgré les progrès considérables réalisés par certains pays, de nombreux autres ont encore besoin d'un soutien institutionnel pour l'élaboration et la consolidation de stratégies nationales de cybersanté et/ou de santé numérique et la mise en œuvre de leurs plans d'action, ce qui nécessite généralement davantage de ressources et de capacités. La stratégie mondiale pour la santé numérique permettra de renforcer et de compléter les travaux des réseaux de santé numérique existants et établis récemment.

Dans sa résolution WHA71.7 sur la santé numérique, l'Assemblée de la Santé a également prié le Directeur général de fournir

⁴
WHO guideline
recommendations on
digital interventions
for health system
strengthening: evidence
and recommendations.
Genève, Organisation
mondiale de la Santé, 2019
([https://apps.who.int/iris/
handle/10665/311980](https://apps.who.int/iris/handle/10665/311980),
consulté le 17 décembre
2019).

des orientations normatives en matière de santé numérique, notamment par la promotion d'« interventions (...) fondées sur des bases factuelles ». L'OMS a par la suite publié ses lignes directrices comportant 10 recommandations reposant sur des bases factuelles sur les interventions numériques destinées à renforcer les systèmes de santé.⁴

La santé numérique doit faire partie intégrante des priorités en matière de santé et bénéficier aux personnes dans le respect de l'éthique et de manière sûre, fiable, équitable et durable. Elle doit être élaborée selon les principes de transparence, d'accessibilité, de transposition à plus grande échelle, de répétabilité, d'interopérabilité, de respect de la vie privée, de sécurité et de confidentialité.



VISION

La vision de la stratégie mondiale consiste à améliorer la santé de chacun, partout, en accélérant l'élaboration et l'adoption de solutions de santé numériques appropriées, accessibles, abordables, adaptables et durables, centrées sur la personne, en vue de prévenir et de détecter les épidémies et les pandémies et d'y faire face, en développant des infrastructures et des applications permettant aux pays d'utiliser les données sanitaires pour promouvoir la santé et le bien-être, et atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé ainsi que les cibles du triple milliard énoncées dans le treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023.

La santé numérique sera valorisée et adoptée si elle répond aux conditions suivantes : elle est accessible et favorise un accès équitable et universel à des services de santé de qualité ; elle améliore l'efficacité et la viabilité des systèmes de santé dans la prestation de soins de qualité, abordables et équitables ; elle renforce et élargit la promotion de la santé, la prévention des maladies, le diagnostic, la prise en charge, la réadaptation et les soins palliatifs, y compris avant, pendant et après une épidémie ou une pandémie, dans le cadre d'un système garantissant la confidentialité et la sécurité des informations de santé des patients. Cette vision vise en outre à renforcer la recherche-développement, l'innovation et la collaboration entre les secteurs. Elle reconnaît que la santé numérique peut changer considérablement les résultats en santé si elle est accompagnée d'un investissement suffisant dans la gouvernance, les capacités institutionnelles et en matière de personnels pour favoriser les changements dans les systèmes numériques et la formation à l'utilisation des données, la planification et la gestion qui sont nécessaires à mesure que les systèmes et les services de santé sont de plus en plus numérisés. Grâce à cet investissement essentiel dans les personnes et les processus, conformément aux stratégies nationales qui présentent une vision concernant la numérisation du secteur de la santé, la santé numérique peut améliorer l'efficacité et la rentabilité des soins, en permettant la mise en place de nouveaux modèles opérationnels dans la prestation des services.

La mise en œuvre de technologies numériques de santé adaptées constitue un élément clé d'une stratégie nationale, toutefois elle peut être difficile à réaliser, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Il conviendrait d'examiner le potentiel des solutions mondiales et des services partagés dans le cadre de la stratégie nationale de santé des États Membres, tout en produisant des données factuelles sur les incidences de l'application de ces solutions mondiales aux systèmes de santé, dans des contextes nationaux très différents, en termes d'accès, de coût, de qualité, de sécurité et de durabilité.

BUT

1
WHO guideline recommendations on digital interventions for health system strengthening: evidence and recommendations. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/311980>, consulté le 17 décembre 2019).

2
Le document EB142/20 sur la cybersanté, dont le Conseil exécutif a pris note à sa cent quarante-deuxième session (voir le document EB142/2017/REC/2, procès-verbaux de la treizième séance, section 2), indiquait que « à l'heure actuelle, on entend souvent par « santé numérique » un terme générique englobant la cybersanté ainsi que des domaines innovants comme l'utilisation de l'informatique de pointe (dans les secteurs des « mégadonnées », de la génomique et de l'intelligence artificielle, par exemple) ».

L'objectif de la présente stratégie mondiale est de renforcer les systèmes de santé moyennant l'application des technologies numériques pour les consommateurs, les professionnels de la santé, les prestataires de soins de santé et l'industrie afin de parvenir à l'autonomisation des patients et à concrétiser la vision de la santé pour tous. La stratégie est conçue pour être adaptée à l'objectif et à l'utilisation de tous les États Membres, y compris ceux qui ont un accès limité aux technologies, biens et services numériques. Dans le contexte de cette stratégie mondiale, la santé numérique signifie « le domaine de connaissances et de pratiques associé au développement et à l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la santé ». Cette définition englobe la cybersanté, conformément à celle utilisée dans le rapport du Directeur général noté par le Conseil exécutif.^{1, 2} La santé numérique élargit le concept de cybersanté pour inclure les consommateurs numériques, avec un plus large éventail d'appareils intelligents et connectés. Elle englobe également d'autres utilisations des technologies numériques pour la santé, comme l'Internet des objets, l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle, l'informatique de pointe, l'analyse des mégadonnées et la robotique.

La stratégie numérique mondiale met l'accent sur le fait que les données sanitaires doivent être classées comme des données personnelles sensibles, ou des informations permettant d'identifier une personne, lesquelles imposent une norme de sécurité élevée. Par conséquent, elle souligne la nécessité de disposer d'une base juridique et réglementaire solide afin de protéger la vie privée, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données ainsi que le traitement des données sanitaires personnelles, et de gérer les questions de cybersécurité, d'établissement de relations de confiance, de responsabilisation et de gouvernance, d'éthique, d'équité, de renforcement des capacités et de connaissances, en veillant à ce que des données de bonne qualité soient collectées et ensuite partagées pour appuyer les efforts en matière de planification, de mise en service et de transformation des services. Il est important de maintenir la transparence et de communiquer efficacement sur les stratégies relatives à la sécurité des données.

La stratégie mondiale vise à faire naître une compréhension commune entre tous les États Membres concernant l'importance des solutions de santé numériques, et une approche visant à créer un écosystème de santé numérique interopérable qui doit être compris comme une infrastructure de technologie de l'information numérique interopérable principalement utilisée par la communauté des soins de santé dans tous les milieux de soins, en particulier par les prestataires de soins de santé, les prestataires de services de santé et les patients ainsi que par les autorités de santé publique, les universités et les institutions de recherche. Un écosystème numérique interopérable dans le domaine de la santé devrait permettre l'échange transparent et sûr de données sanitaires par les utilisateurs et entre ceux-ci, les prestataires de soins de santé, les administrateurs des systèmes de santé et les services de données sanitaires. Les données sanitaires sont principalement produites et traitées par les prestataires de soins de santé et la communauté des soins de santé et entre ceux-ci.

Le partage des données sanitaires dans le contexte d'un écosystème numérique de santé centré sur la personne et dans un but d'intérêt public doit être encouragé avec le consentement du patient, lorsqu'il est effectué d'une manière fondée sur la confiance, qui protège la vie privée du patient, assure la sécurité des systèmes numériques et protège contre toute utilisation à des fins malveillantes ou inappropriées. Un tel partage est essentiel car il peut contribuer à l'amélioration de la qualité des processus, des résultats des services de santé et de la continuité des soins pour les patients (utilisation principale des données sanitaires). Elle peut également aboutir à la constitution d'une base de connaissances, qui devrait pouvoir interagir avec d'autres systèmes de données, y compris par exemple les données sur les déterminants sociaux de la santé et les registres. L'utilisation secondaire des données sanitaires est importante pour améliorer la qualité des soins de santé et l'efficacité de la recherche. Elle pourrait en effet permettre de tester, de valider et d'effectuer des analyses comparatives de solutions d'intelligence artificielle et de mégadonnées dans divers paramètres et contextes.

Les travaux ultérieurs résultant de la stratégie mondiale de l'OMS en tant qu'institution normative fourniront des orientations sur

la numérisation des soins de santé aux décideurs publics au sein des États Membres pour leurs populations et leurs prestataires de soins de santé, l'industrie des soins de santé et les fabricants, les investisseurs et les autorités responsables des achats.

La présente stratégie mondiale définit une vision, des objectifs stratégiques, un cadre d'action et des principes de mise en œuvre pour faire progresser la santé numérique, à l'échelle mondiale et au sein des pays, tant au niveau national qu'infranational, qui contribuera à la mise en place d'un système de santé numérique connecté à l'échelle internationale en tenant compte des risques potentiels. à encourager la collaboration internationale et à apporter un soutien aux pays en ce qui concerne leurs programmes nationaux afin d'améliorer la prestation des services de soins de santé, de mettre en œuvre des stratégies nationales en matière de santé, de promouvoir la recherche-développement, et d'œuvrer à la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable liés à la santé.

La stratégie mondiale se traduira par des mesures et des résultats concrets pendant les cinq années qu'elle couvre, c'est-à-dire de 2020 à 2025.



PRINCIPES DIRECTEURS

Les quatre principes directeurs visent à orienter la stratégie mondiale en vue de l'adoption appropriée et durable des technologies numériques de la santé dans le contexte du secteur de la santé national et des stratégies sanitaires.

1

PRENDRE ACTE QUE L'INTÉGRATION OFFICIELLE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE DANS LE SYSTÈME DE SANTÉ NATIONAL NÉCESSITE UNE DÉCISION ET UN ENGAGEMENT DE LA PART DES PAYS

La stratégie mondiale reconnaît que chaque pays possède son plan d'action en matière de santé numérique, fondé sur la stratégie, dans son propre contexte national. Sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé, les pays adopteront la santé numérique de la manière la mieux adaptée à leur politique nationale de santé, à leur vision, à leurs objectifs, à leurs besoins en matière de santé et de bien être, aux ressources disponibles et à leurs valeurs.

2

TENIR COMPTE DU FAIT QUE, POUR ÊTRE EFFICACES, LES INITIATIVES DE SANTÉ NUMÉRIQUE DOIVENT S'APPUYER SUR UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE

Les technologies numériques sont une composante essentielle et servent de catalyseur pour l'instauration de systèmes de santé durables et de la couverture sanitaire universelle. Pour en tirer parti, les initiatives de santé numérique doivent s'inscrire dans l'écosystème plus large de la santé et du numérique et être guidées par une stratégie solide intégrant le leadership et les ressources financières, institutionnelles, humaines et technologiques ; et qui sert de fondement à l'élaboration d'un plan d'action chiffré favorisant la coordination entre les multiples parties prenantes. De telles initiatives devraient être menées dans le cadre de structures de gouvernance solides. En outre, il conviendrait que la stratégie aborde une approche applicable à de multiples priorités en matière de santé, fondée sur des normes et une architecture favorisant cette intégration.

Une rétrospective de la recherche montre que les initiatives de santé numérique mal coordonnées ou incohérentes mènent à des solutions de technologies de l'information et de la communication verticales ou autonomes qui, malgré leurs bonnes intentions, entraînent souvent une fragmentation de l'information et, par conséquent, une mauvaise prestation de services.

3

ENCOURAGER L'USAGE APPROPRIÉ DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES POUR LA SANTÉ

La stratégie mondiale favorise l'utilisation appropriée des technologies numériques en tant que biens publics numériques susceptibles d'être adaptés à différents pays et contextes pour contribuer à relever les principaux défis auxquels sont confrontés les systèmes de santé afin de favoriser l'équité en matière d'accès aux ressources numériques pour que personne ne soit laissé de côté. Elle préconise la protection des personnes, des populations, des professionnels de la santé et des systèmes contre la diffusion de fausses informations, également appelée infodémies, et la mauvaise utilisation des informations, les actes de cybermalveillance, la fraude et l'exploitation, l'utilisation inappropriée des données sanitaires, le racisme et les violations des droits humains dans le cadre établi par les traités internationaux contraignants pour les États Membres.

Les « déterminants numériques de la santé », tels que le renforcement des connaissances en matière de technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'accès au matériel, aux réseaux à large bande et à l'Internet, deviennent plus importants à mesure que la santé numérique gagne du terrain. La stratégie mondiale souligne la nécessité de faire reposer les bases du numérique sur les stratégies nationales et insiste sur la nécessité de collaborer avec différents secteurs et parties prenantes à tous les niveaux.

La stratégie mondiale encourage l'interopérabilité syntaxique et sémantique avec les normes et critères de l'OMS en tant que pierre angulaire de l'information sanitaire pour permettre le partage de l'information dans un monde connecté.

L'usage approprié de la santé numérique prend en considération les dimensions suivantes : la promotion de la santé et la prévention des maladies, la sécurité des patients, l'éthique, l'interopérabilité, la propriété

intellectuelle la sécurité des données (la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité), le respect de la vie privée, la rentabilité, la collaboration avec les patients et l'accessibilité. Elle devrait être axée sur les personnes, fondée sur la confiance, fondée sur des bases factuelles, efficace, efficiente, durable, inclusive, équitable et adaptée au contexte. Le défi mondial croissant que représentent les déchets numériques pour la santé et l'environnement doit également être géré de manière adéquate.

4

RECONNAÎTRE QU'IL EST URGENT DE S'ATTAQUER AUX PRINCIPAUX OBSTACLES AUXQUELS SE HEURTENT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS METTANT EN PLACE DES TECHNOLOGIES FAISANT APPEL À LA SANTÉ NUMÉRIQUE

Il est urgent d'investir dans des efforts visant à éliminer les principaux obstacles empêchant les pays en développement de se rallier et d'accéder aux nouvelles technologies, tels que l'absence de conditions propices, l'insuffisance des ressources, des infrastructures, pour soutenir la transformation numérique, l'éducation, la capacité humaine, les investissements financiers et la connexion à l'Internet, ainsi que les questions liées à l'infrastructure existante, à l'appropriation des technologies, au respect de la vie privée, à la sécurité, et à l'adaptation et à la mise en œuvre des normes et des flux technologiques mondiaux.

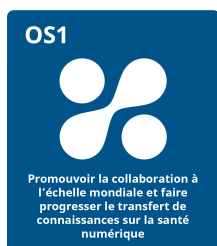


OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Les quatre objectifs stratégiques visent à fournir des orientations et proposer une coordination en ce qui concerne la transformation mondiale en matière de santé numérique et à renforcer les synergies entre les initiatives et les parties prenantes afin d'améliorer les résultats sanitaires et d'atténuer les risques connexes à tous les niveaux.

1

PROMOUVOIR LA COLLABORATION À L'ÉCHELLE MONDIALE ET FAIRE PROGRESSER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE



Cet objectif stratégique vise à aligner les pays et les parties prenantes en vue de tirer parti collectivement des opportunités d'améliorer la santé et d'œuvrer à la réalisation de la couverture sanitaire universelle, tout en s'employant à relever les défis, à recenser les risques et à communiquer sur ceux-ci et à se concentrer sur les menaces liées à l'utilisation des technologies numériques tant pour améliorer la santé que pour favoriser la réalisation de la couverture sanitaire universelle, élément central des objectifs de développement durable liés à la santé. Cet objectif encourage l'action sur les opportunités et les défis communs qui sont pertinents pour l'ensemble des pays et des parties prenantes, indépendamment de leur situation.

Maximiser l'impact des collaborations et partenariats nouveaux et existants au sein de l'écosystème plus large de la santé numérique. Les connaissances et les investissements en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la santé numérique sont diffusés à l'ensemble des domaines ; ainsi cet objectif stratégique vise à maximiser les collaborations et les partenariats avec d'autres organismes au sein du système des Nations Unies, des pays et d'autres parties prenantes et à permettre d'en créer de nouveaux.

Évaluer et promouvoir les technologies de la santé appropriées, novatrices et les plus récentes. Les technologies de la santé innovantes créent des services et des solutions de soins de santé nouveaux et avancés. Cet objectif secondaire permet de garantir que la qualité et les résultats obtenus par les nouvelles technologies de

la santé font l'objet d'une évaluation afin de favoriser leur adoption et leur promotion en temps voulu. Des normes, des critères, des politiques et des réglementations sont nécessaires pour assurer l'investissement, la durabilité, la qualité et la sécurité des produits de santé numériques et des technologies de santé de pointe lesquels sont non seulement utilisés dans les soins de santé, mais peuvent aussi être directement commercialisés auprès des particuliers. Des orientations, une coordination et une mise en œuvre à l'échelle mondiale des outils sont nécessaires pour leur adoption et leur intégration aux systèmes et services existants au niveau national.

Options stratégiques et mesures

Les options stratégiques et les mesures suivantes sont proposées :

- 1) approuver la stratégie mondiale pour la santé numérique et établir des mécanismes en vue de renforcer les stratégies nationales en matière de santé numérique et de mettre en place des collaborations clés sur l'usage approprié et convenu des technologies numériques pour atteindre les objectifs nationaux en matière de santé et de bien-être ;
- 2) établir une approche de gestion des connaissances pour recenser et partager les bonnes pratiques, les connaissances en matière de mise en œuvre de nouvelles méthodes et techniques, les données factuelles et les enseignements tirés en matière de santé numérique dans les pays et les communautés internationales ;
- 3) soutenir les pays dans leur mise en place de centres d'information pour la surveillance des maladies afin de gérer et de mettre en œuvre des décisions en temps opportun lors d'épidémies et d'autres urgences de santé publique ;
- 4) aligner les pays et les parties prenantes afin qu'ils s'attaquent collectivement aux problèmes et aux possibilités aux niveaux mondial, régional et national ; recenser, gérer les risques et communiquer sur ceux-ci ; et atténuer les menaces liées à l'usage des technologies numériques pour améliorer la santé et favoriser la réalisation de la couverture sanitaire universelle, élément essentiel des objectifs de développement durable liés à la santé.

Produits

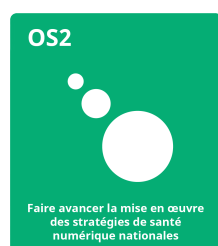
Les produits suivants sont envisagés :

- 1) la priorité est donnée à la santé numérique et celle-ci est intégrée aux systèmes de santé aux niveaux mondial, régional et national, moyennant des organismes spécialisés et des mécanismes de gouvernance ;
- 2) des groupes multipartites se réunissent régulièrement pour soutenir l'utilisation appropriée et l'application à plus grande échelle de la santé numérique et de l'innovation en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé ;
- 3) des centres d'information pour la surveillance des maladies sont créés ou renforcés aux niveaux national, régional et mondial.

2

FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE SANTÉ NUMÉRIQUE NATIONALES

Le deuxième objectif stratégique s'attache à stimuler et à soutenir chaque pays afin qu'il s'approprie, adapte et renforce sa stratégie en matière de santé numérique de la façon la plus adaptée à sa vision, à la situation et aux tendances sanitaires, aux ressources dont il dispose et aux valeurs fondamentales.



Le deuxième objectif stratégique encourage l'élaboration d'une stratégie nationale pour la santé numérique moyennant une approche multipartite inclusive, notamment des acteurs qui collaborent au sein des communautés de pratique, et tenant compte des éléments de base suivants : 1) leadership et gouvernance ; 2) investissements et opérations ; 3) services et applications en vue d'une transposition à plus grande échelle ; 4) intégration et durabilité, tout en veillant 5) au respect des normes et de l'interopérabilité ; 6) la mise en place d'une infrastructure numérique souple ; 7) la mise à disposition de personnels de santé flexibles ; et 8) l'élaboration d'une législation, de politiques d'éthique et au respect de la conformité ; et une démarche centrée sur la personne. Il conviendrait de mettre au point tous ces éléments en veillant à assurer l'alignement nécessaire des parties prenantes nationales afin de pouvoir répondre aux besoins et aux attentes en fonction des ressources.

L'objectif stratégique vise à développer des partenariats intersectoriels au niveau national afin de mettre en adéquation les ressources et les investissements pour un essor durable de la santé numérique. L'objectif vise également à œuvrer en collaboration avec les partenariats existants en matière de santé numérique afin de faire progresser les efforts mondiaux dans ce domaine. La mise en place de partenariats nationaux, pour garantir la durabilité des progrès accomplis dans le domaine de la santé numérique, permettrait d'accélérer leur adoption par les États Membres.

S'il est attendu de chaque pays qu'il examine ou élabore et s'approprie sa stratégie depuis sa création jusqu'à sa mise en œuvre, cet objectif stratégique vise à renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour un usage sûr et approprié ainsi qu'un développement de la santé numérique moyennant le renforcement de l'engagement et de la participation systématique de l'ensemble des parties prenantes dans chaque pays. Cet objectif sous-tend la promotion de l'intégration novatrice des technologies numériques dans les systèmes de santé.

Pour renforcer les systèmes de santé en introduisant des technologies numériques, un objectif clé consiste à trouver des moyens de renforcer les capacités et de constituer des personnels de santé compétents dans le domaine numérique. Les besoins pourront varier d'un pays à l'autre, ils comprendront toutefois des capacités fondamentales telles que le leadership et la gouvernance, et le développement de personnels de santé qualifiés dans les domaines de la santé et de la technologie.

Options stratégiques et mesures

Les options stratégiques et les mesures ci-après sont proposées :

- 1) encourager et soutenir chaque pays afin qu'il adopte ou examine, s'approprie et renforce sa stratégie nationale en matière de santé numérique de manière à accroître le niveau de maturité du système de santé numérique du pays en matière de santé numérique dans le but d'obtenir des résultats sanitaires positifs, conformément aux plans nationaux de santé, aux normes critères et recommandations actualisés et à la couverture sanitaire universelle ;
- 2) veiller à ce que les institutions, les décideurs et le personnel participant à la fourniture de services de soins de santé et

toutes les communautés d'utilisateurs finaux et les populations bénéficiaires soient suffisamment impliqués dans les phases de mise au point et de développement ;

- 3) faciliter une participation systématique de l'ensemble des parties prenantes concernées à la concrétisation de la vision et à la réalisation de ses objectifs stratégiques dans le cadre d'un écosystème de santé numérique intégré au niveau national ;
- 4) élaborer un schéma directeur ou une feuille de route nationale sur la santé numérique, adopter des normes disponibles en accès libre en matière de données sanitaires et cibler des systèmes ou des biens réutilisables, notamment l'interopérabilité des systèmes d'information sanitaire aux niveaux national et international, afin d'établir une intégration novatrice de différentes technologies numériques au moyen de services partagés, en veillant à ce que la qualité des données soit satisfaisante et comparable ;
- 5) adopter des cadres juridiques et éthiques pour garantir la sécurité des patients, la sécurité des données, l'utilisation des données de santé et la propriété de celles-ci de manière adéquate, la possibilité de récupérer les données à caractère privé, ainsi que la protection des droits de propriété intellectuelle ;
- 6) identifier et promouvoir des modèles de financement durables en soutien au développement de la santé numérique et au partage de l'apprentissage pour orienter la conception des futurs produits et services. Cette démarche est particulièrement importante dans le domaine de l'intelligence artificielle, notamment l'apprentissage automatique, la mise en œuvre, l'intégration et l'entretien, y compris les incitations économiques ;
- 7) élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi d'un plan de conduite du changement, afin de favoriser un comportement organisationnel favorable aux processus et pratiques de santé nouvellement numérisés.

Produits

Les produits suivants sont envisagés:

- 1) une stratégie nationale pour la santé numérique ou un cadre stratégique équivalent existe, est intégré à la stratégie de santé nationale et est activement utilisé pour orienter le développement et accélérer les progrès dans la réalisation des cibles liées à la santé des objectifs de développement durable et dans le contexte de la transformation numérique des systèmes de santé ;
- 2) un modèle adynamique d'évaluation de la maturité de la santé numérique est mis en place pour orienter la hiérarchisation des investissements nationaux dans la santé numérique à l'appui des soins de santé primaires et de la couverture sanitaire universelle.

3

RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

Cet objectif stratégique est axé sur le renforcement de la gouvernance de la santé numérique aux niveaux national et international par la constitution de structures de gouvernance durables et solides et le développement des capacités pour la santé numérique aux niveaux mondial et national. La gouvernance de la santé numérique vise à renforcer les capacités et les compétences nécessaires aux pays pour promouvoir, innover et développer les technologies numériques pour la santé.

L'objectif stratégique vise à promouvoir l'établissement de normes de sûreté, de sécurité, de respect de la vie privée, de confidentialité, d'interopérabilité et d'utilisation éthique des données tant dans le secteur de la santé que dans d'autres secteurs. Les mesures visant à renforcer la gouvernance devraient comprendre le fait de définir des principes et de parvenir à des accords intersectoriels et internationaux pour le partage des données, la qualité et l'exactitude des données de santé et à la hiérarchisation des plans et des politiques d'investissement. Elles devraient également inclure des principes pour l'utilisation éthique des données de santé dans des technologies telles que l'intelligence artificielle et l'analyse des mégadonnées.



Par ailleurs, l'objectif vise à améliorer la mesure et le suivi de l'application de la santé numérique dans le secteur de la santé, ainsi que la recherche dans ce domaine. Le programme de recherche devrait répondre à la nécessité d'améliorer et de diffuser les données factuelles et des informations sur l'usage de la santé numérique à tous les niveaux. La recherche et l'évaluation des résultats et de l'impact de la santé numérique sont essentielles pour appuyer sa mise en œuvre en toute sécurité, pour établir et encourager la responsabilisation et pour justifier les investissements financiers. Le programme devrait en outre aborder la nécessité de stimuler le développement et l'expérimentation de technologies, de méthodes et d'infrastructures permettant de surmonter les obstacles à l'application de la santé numérique aux priorités sanitaires. Ce programme est étroitement lié au renforcement des capacités des équipes de recherche et à l'amélioration et au partage des méthodes et de l'analyse des données.

Options stratégiques et mesures

Les options stratégiques et les mesures ci-après sont proposées :

- 1) renforcer la gouvernance de la santé numérique aux niveaux national et international en tirant parti des structures existantes et, le cas échéant, par la constitution de structures de gouvernance durables et solides, y compris des cadres réglementaires, et le développement des capacités pour la mise en œuvre de solutions de santé numérique fondées sur des bases factuelles et ayant fait leurs preuves, aux niveaux mondial et national ;
- 2) coordonner les investissements dans des approches fondées sur des données probantes pour évaluer, promouvoir et diffuser des technologies de santé nouvelles et innovantes destinées à des programmes de santé numérique à l'échelle nationale selon une approche centrée sur la personne afin de faciliter les actions et les investissements fondés sur des décisions éclairées ;
- 3) promouvoir les compétences en santé numérique et s'assurer que celles-ci sont incluses dans les programmes d'éducation et de formation de tous les professionnels de la santé et le personnel auxiliaire ; et

- 4) promouvoir le renforcement des capacités des dirigeants des autorités de santé publique, des institutions affiliées et des décideurs politiques afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées pour appuyer les investissements en faveur de la santé numérique.

Produits

Les produits suivants sont envisagés :

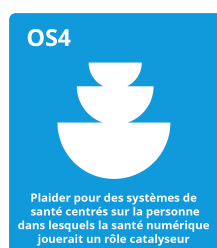
- 1) un système de gouvernance est en place, conformément à l'élaboration d'un cadre réglementaire dirigée par le Secrétariat, pour convenir d'une utilisation mondiale appropriée des données sanitaires et de concepts tels que les données sanitaires en tant que bien public mondial et pour définir les principes d'un partage équitable des données pour la recherche, la cohérence des métadonnées et des définitions, l'intelligence artificielle et l'analyse des données, ainsi que l'utilisation primaire et secondaire des données ;
- 2) des lignes directrices à caractère volontaire relatives à des normes d'interopérabilité mondiales pour la santé numérique sont élaborées en collaboration avec les parties prenantes et adoptées. Celles-ci a) tendent à s'appuyer sur les résultats déjà largement atteints, b) comprennent une liste de cas d'utilisation communément acceptés pour le secteur des soins de santé publique, ses exigences fonctionnelles et un ensemble de spécifications fonctionnelles et techniques, de normes, de règles sémantiques et de profils qui en découlent, c) définissent les exigences d'un cadre juridique et réglementaire solide avec des rôles clairement définis pour la gouvernance des données et d) englobent le leadership politique en matière d'investissement public, d'achats et de la normalisation en vue de créer un écosystème de santé numérique interopérable aux niveaux national et international ;
- 3) des orientations mondiales sur la planification, la mise en place et le recours à des hôpitaux virtuels, des essais cliniques numériques et des thérapies numériques ont été élaborées ; et

- 4) un ensemble de recommandations est mis au point concernant l'utilisation de données sanitaires rendues anonymes ou de pseudonymes.

4

PLAIDER EN FAVEUR DE SYSTÈMES DE SANTÉ CENTRÉS SUR LA PERSONNE AU SEIN DESQUELS LA SANTÉ NUMÉRIQUE JOUERAIT UN RÔLE CATALYSEUR

Cet objectif stratégique permet de renforcer les connaissances en santé numérique, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et les approches inclusives en matière d'adoption et de gestion des technologies numériques pour la santé.



L'objectif stratégique consiste à placer la personne au cœur de la santé numérique moyennant l'adoption et l'utilisation de technologies numériques pour la santé en vue d'élargir et de renforcer la prestation de services de santé. La prise en compte de l'individu est essentielle dans le cadre de la prestation de soins fondés sur la confiance et axés sur les personnes. Cela englobe non seulement les patients, les familles et les communautés, mais aussi les agents de santé qui doivent être préparés à introduire ou à utiliser les technologies de la santé numérique dans leur travail. La planification du renforcement des capacités comprend l'évaluation des effectifs, allant des professionnels des technologies de l'information et de la communication aux agents de santé qui fournissent des services de soins. Intrinsèquement pluridisciplinaire et interdisciplinaire, le renforcement des capacités implique d'inclure des capacités, des attitudes et des compétences telles que l'informatique, la planification stratégique, les finances et la gestion aux sciences de la santé et à la prestation de service, en fonction de l'application de santé numérique et de son contexte. L'évaluation des personnels de santé devrait également tenir compte des conséquences de l'introduction des technologies numériques et de leur gestion sur l'emploi dans le secteur de la santé. Dans le cadre de cet objectif, les pays seraient invités à renoncer aux systèmes actuels axés sur les maladies pour adopter une approche intégrée centrée sur le patient.

Il conviendrait en outre de se pencher sur les attitudes, les pratiques et la sensibilisation du public en matière de santé numérique.

Parmi les mesures possibles figurent notamment l'amélioration des connaissances en matière de santé au niveau de la population, l'implication des patients, des familles et des communautés, et l'éducation des patients en matière de santé. Une réponse plus efficace aux déterminants sociaux et commerciaux de la santé dans le but d'améliorer les systèmes de santé numériques nécessitera un engagement de la société civile, mais aussi des secteurs et acteurs en dehors du secteur de la santé. Une autre mesure à envisager consiste à mieux faire connaître les outils d'autogestion fondés sur des bases factuelles et d'en accroître l'accès.

Options stratégiques et mesures

Les options stratégiques suivantes sont proposées :

- 1) placer les personnes au cœur de la santé numérique grâce au principe de propriété des données, et par l'adoption et l'utilisation des technologies numériques pour la santé et le développement des connaissances appropriées ; l'accent sera mis non seulement sur les patients, les familles et les communautés, mais aussi sur les agents de santé ;
- 2) développer des approches de la gestion de la santé à l'échelle de la population au moyen d'applications de santé numériques qui permettront de faire évoluer la santé et le bien-être, passant de modèles de soins réactifs à des modèles communautaires actifs, et de réduire la charge de la collecte de données auprès des agents de première ligne en réorientant les outils fondés sur la notification vers des outils de prestation de services ;
- 3) établir des modèles de suivi et d'évaluation en vue de faciliter le suivi de la contribution des systèmes numériques aux processus des systèmes de santé, aux processus liés aux personnels de santé et aux besoins de santé des individus et de la communauté ;
- 4) renforcer les approches en matière d'égalité des genres et d'accessibilité pour les personnes handicapées afin de promouvoir une société numérique inclusive dotée de compétences valorisées dans le domaine de la santé. Lors de

la planification et de la définition des priorités des interventions de santé numérique, il convient d'évaluer les facteurs d'inégalité pertinents afin de faire en sorte que l'introduction des technologies de santé numérique n'aggrave pas ces dernières (engagement de « ne pas nuire ») et de garantir l'accès de groupes de population spécifiques. En outre, il convient de tirer parti du potentiel spécifique des technologies numériques pour promouvoir l'équité en matière de santé. Si elles sont bien conçues, les solutions numériques peuvent favoriser l'inclusion, car la connectivité numérique peut dépasser les barrières physiques ;

- 5) mettre en place des mécanismes favorisant une participation publique plus efficace et une plus grande transparence dans les processus décisionnels nationaux et internationaux en matière de santé numérique, par exemple au moyen de processus de consultation internationaux ou d'un forum des parties prenantes ;
- 6) élaborer des formations en santé numérique ou des cours en ligne ouverts à tous pour améliorer les connaissances en matière de santé numérique ; et
- 7) mettre au point une campagne de communication internationale visant à sensibiliser les populations aux avantages des solutions de santé numériques et à l'utilisation de leurs données pour la recherche présentant un intérêt public, et à promouvoir ainsi la vision selon laquelle les gens sont des acteurs de l'innovation.

Produits

Les produits suivants sont envisagés :

- 1) la priorité est accordée à l'amélioration des connaissances en matière de santé numérique en ce qui concerne l'utilisation et la compréhension des technologies et systèmes de santé numériques ainsi que des données sanitaires, et les outils validés sont accessibles à toutes les populations ;
- 2) un cadre permettant un retour d'information individuel pour valider les résultats des outils et des services de santé

numériques, la diffusion de la demande croissante en matière de santé numérique est mis en œuvre et utilisé ;

- 3) des normes minimales mondiales relatives aux données sanitaires visant à établir des priorités en matière de technologies et de processus de santé numériques sont établies, adoptées et appliquées au niveau national ; et
- 4) des lignes directrices mondiales sur la médecine personnalisée ont été élaborées.



Photographe : OMS / Blink Media - Ethiram Jabi

CADRE D'ACTION

L'objet du cadre d'action est de faciliter la mise en œuvre de la stratégie mondiale en fournissant un cadre structuré et des outils pour la collaboration. Œuvrant de concert à la réalisation d'objectifs stratégiques communs, les partenaires locaux et mondiaux tiennent compte de la diversité et étudient conjointement le recours à des concepts, des feuilles de route, des méthodes, des outils, un financement et d'autres facteurs afin de favoriser la mise en œuvre et de soutenir les pays dans divers contextes de développement afin qu'ils tirent le meilleur parti des technologies de la santé numérique.

Les quatre grands axes suivants orientent le cadre d'action : s'engager, jouer un rôle catalyseur, mesurer, faire des améliorations et lancer un nouveau cycle. Le cadre d'action est accompagné d'un plan d'action qui décrit l'impact, les résultats, les options politiques et les actions pour chaque objectif stratégique.

1

S'engager

Encourager les pays et les parties intéressées à s'engager en faveur de la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la santé numérique. Afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la stratégie mondiale, le Secrétariat, les États Membres et les parties prenantes maintiennent leur engagement et leurs contributions à titre volontaire, dans le respect des priorités, des capacités et des ressources nationales.

2

Jouer un rôle de catalyseur

Créer et maintenir un environnement propice en vue d'établir, d'étendre et de maintenir des processus qui faciliteront la collaboration pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale. Cette composante envisage la création d'un environnement de coopération propice à la création, à l'introduction et au renforcement des technologies numériques pour la santé appropriées et de processus de nature à faciliter et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie mondiale et de ses objectifs.

Le Secrétariat encouragera la collaboration entre les parties prenantes pour assurer la réalisation de progrès en créant des synergies, en facilitant la collaboration technique et en développant des biens de santé publique mondiaux numériques susceptibles d'être partagés et utilisés à l'échelle mondiale. La collaboration consistera notamment à tirer parti des synergies, à faciliter la collaboration technique et à mettre au point des biens de santé publique mondiaux numériques, de qualité garantie et fondés sur des données factuelles pouvant être partagés et utilisés à l'échelle mondiale.

3

Mesurer

Créer et adopter des processus et des paramètres de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la stratégie mondiale. Cette composante exige une évaluation continue pour déterminer si la stratégie mondiale pour la santé numérique a été fidèle à son objectif et si elle a été efficace et a permis de soutenir les pays.

Le Secrétariat mesurera l'efficacité de la stratégie mondiale à partir des données recueillies à l'échelle mondiale et rendra compte de ses conclusions aux États Membres.

4

Faire des améliorations et lancer un nouveau cycle

Lancer un nouveau cycle d'action fondé sur ce qui a été fait et mesuré ainsi que sur les enseignements tirés. Ce volet permettra de répondre aux commentaires sur les progrès de la stratégie mondiale en matière d'adaptation aux nouvelles technologies numériques pour la santé. Le plan d'action fera l'objet d'un examen annuel afin de déterminer si un nouveau cycle de nouvelles mesures est nécessaire pour atteindre les objectifs stratégiques.

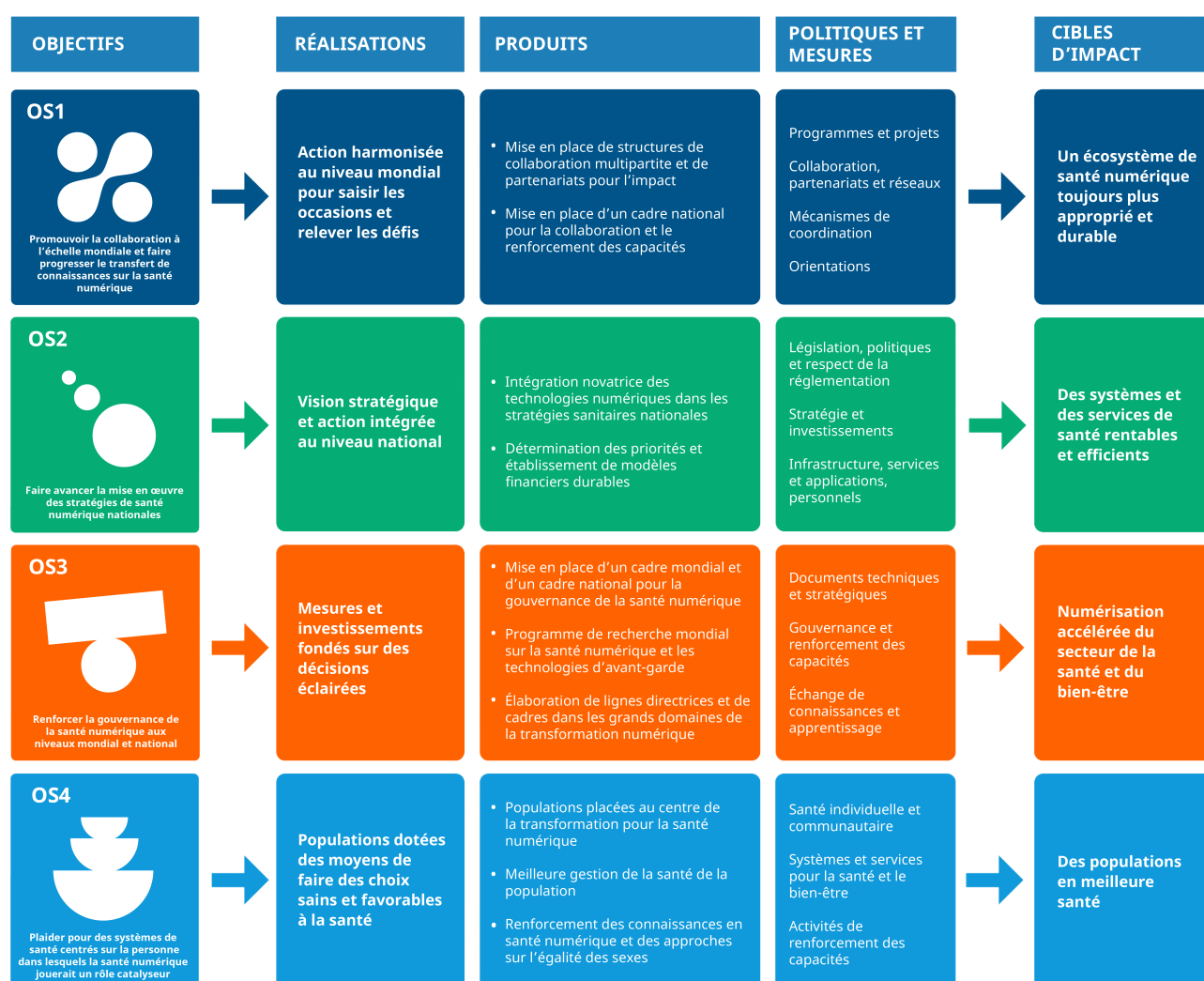
Le Secrétariat et ses partenaires proposeront, appliqueront et affineront en permanence les processus itératifs d'évaluation et de prise de décision de la stratégie mondiale.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU PLAN D'ACTION

PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE

La stratégie mondiale pour la santé numérique vise à soutenir et à répondre aux besoins croissants des pays concernant la mise en œuvre des technologies numériques appropriées conformément à leurs priorités en matière de santé et à progresser vers la réalisation de la couverture sanitaire universelle et des objectifs de développement durable liés à la santé. Elle répond également aux objectifs du treizième programme général de travail, 2019-2023. Le plan d'action est résumé dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1. Mise en œuvre de la stratégie mondiale (synthèse)



Le Secrétariat collaborera étroitement avec les États Membres, les autres organismes des Nations Unies, les partenaires internationaux et d'autres parties intéressées en vue de mettre en œuvre la stratégie mondiale. Il est prévu que différentes parties intéressées feront progresser les objectifs stratégiques aux niveaux national, régional et mondial. Ces parties intéressées peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les organisations intergouvernementales et internationales ; les acteurs non étatiques tels que les organisations non gouvernementales et de la société civile, les donateurs, les organismes d'aide, les fondations et les banques de développement ; les établissements universitaires et de recherche ; les organisations confessionnelles, les groupes d'assurance-maladie et les autres organismes de financement des soins de santé ; le secteur privé ; les concepteurs de technologie ; et la communauté des soins de santé, en particulier les prestataires de soins de santé et les professionnels de la santé, les patients et le public.

Les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour la période 2020-2025 nécessitent un calendrier assorti jalons. Les jalons devraient identifier les activités dans le cadre desquelles les États Membres, le Secrétariat et les parties prenantes peuvent conjointement convenir de soutenir les priorités nationales pour le développement de la santé numérique. L'un des premiers jalons consistera à élaborer un ensemble d'indicateurs de processus quantifiables liés aux objectifs du plan d'action. Ceux-ci serviront à mesurer les progrès accomplis ultérieurement et à contribuer à la responsabilisation. Ils porteront essentiellement sur les mesures prises par les États Membres et le Secrétariat.

Des mesures particulières de mobilisation des ressources seront nécessaires pour financer la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la santé numérique. Pour les États Membres, cela suppose d'élaborer des stratégies d'investissement intégrant les nouvelles dépenses d'équipement, en mettant l'accent sur les mesures nationales de gouvernance de la santé numérique, l'adaptation des normes, des lignes directrices et des critères cliniques et de santé publique, l'architecture des systèmes d'information sanitaire, le renforcement des capacités et la détermination de la meilleure façon de répondre aux besoins, en plus de reprogrammer les fonds actuellement consacrés au maintien et à l'actualisation périodique des environnements opérationnels. Il sera essentiel de hiérarchiser les éléments de politique requis et de mettre en œuvre les mesures proposées pour obtenir les résultats et

les effets attendus en termes de santé, et ce en fonction des ressources disponibles et des contraintes existantes. Le Secrétariat s'efforcera d'obtenir des fonds pour commencer à soutenir les activités présentées dans la stratégie mondiale, notamment la création d'un département dédié à la santé numérique et à l'innovation ainsi qu'à la coordination de la santé numérique entre tous les départements et les trois niveaux de l'Organisation. Parallèlement, de nouvelles contributions de donateurs seront recherchées pour soutenir les États Membres dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale.

Les approches de mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la santé numérique dépendront du contexte national, des priorités nationales en matière de santé et de bien-être ainsi que des besoins et des capacités de chaque pays en termes d'infrastructure et de personnels. Toutes les options stratégiques et mesures à prendre ne sont pas nécessairement pertinentes, nécessaires ou appellent une attention immédiate. Il conviendrait que chaque État Membre tienne compte de ses propres priorités sanitaires, de sa situation actuelle dans le domaine de la santé numérique, de l'état futur prévu ou souhaité de la santé numérique, des contraintes liées aux ressources, des capacités limitées, des risques et d'autres facteurs exerçant une influence.

Les options stratégiques et les mesures proposées énoncées dans le plan d'action peuvent varier en fonction du niveau de maturité du système de santé numérique qu'un pays envisage à des fins de planification, de développement et de mise en œuvre. Les États Membres sont encouragés à examiner leur contexte de développement sanitaire et à déterminer les politiques et mesures les plus appropriées, stratégiques, rentables et optimales qui auront le plus grand impact sur l'amélioration de la santé et la réalisation de la couverture sanitaire universelle, des objectifs de développement durable et d'autres buts et objectifs de politique nationale. Le Secrétariat et les partenaires de l'OMS continueront à adapter et à ajuster leur soutien en vue de répondre aux priorités des États Membres et chercheront à garantir le respect des exigences de santé numérique dans l'élaboration normes et des critères.

Le calendrier en vue de l'obtention des résultats, de la réalisation des produits et des options stratégiques et de l'application des mesures variera en fonction du contexte du pays. Le Secrétariat fera rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale à l'Assemblée

mondiale de la Santé en 2023. L'annexe présente les mesures proposées à court terme (1 à 2 ans), à moyen terme (2 à 4 ans) et à long terme (plus de 4 ans) que les États Membres, le Secrétariat et les parties prenantes doivent prendre afin de mettre en œuvre la stratégie mondiale pour la santé numérique.

PRINCIPES SPÉCIFIQUES RELATIFS À LA MISE EN ŒUVRE

Un écosystème national de santé numérique interopérable devrait être mis en place de manière à ce que les infrastructures de santé reposant sur les technologies de l'information soient à la fois interopérables entre elles et, compte tenu des différences entre les législations et les politiques nationales, capables de partager des données sanitaires avec les infrastructures d'autres pays.

L'infrastructure de santé fondée sur les technologies de l'information qui sera appliquée dans le cadre d'un écosystème de santé numérique interopérable sera fondée sur des cas d'utilisation définis d'un commun accord dans le secteur des soins de santé publique, ses exigences fonctionnelles et un ensemble de spécifications, normes et profils fonctionnels et techniques qui en découlent doivent être établis selon un cadre juridique et réglementaire solide garantissant la protection des données, la confidentialité et l'intégrité des données sanitaires personnelles et la disponibilité du système. Compte tenu de leur sensibilité, les données sanitaires doivent être classées comme données personnelles sensibles nécessitant un niveau de sécurité élevé. Un ensemble commun d'exigences juridiques générales sera approuvé par les États Membres dans le cadre des lignes directrices de l'OMS sur les normes mondiales d'interopérabilité pour la santé numérique, qui serviront de base d'orientation à l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire national.

L'accès de chacun à ses données sanitaires et leur traitement devrait être garanti par l'établissement d'une base juridique appropriée englobant le droit d'accès aux données sanitaires, le droit à des informations transparentes et le consentement des personnes pour le traitement de leurs données sanitaires, y compris la responsabilisation et des mécanismes de vérification et de contrôle efficaces. Il conviendrait de prendre des mesures adaptées, fondées sur les politiques nationales ou régionales de protection des données, contre le traitement non autorisé ou illégal des données sanitaires, la perte accidentelle, la modification à des fins malveillantes ou par inadvertance, ou la destruction des données. D'un point de vue juridique et organisationnel, l'ensemble des prestataires

de soins de santé, prestataires de services de santé, patients et toute autre partie concernée participant à un écosystème de santé numérique interopérable sont soumis à un mécanisme d'identification, d'authentification et d'autorisation numérique solide et fiable qui garantit la confiance dans l'échange de données sanitaires et s'aligne sur les moyens appropriés au niveau national. Les identifications électroniques nationales notifiées seront prises en compte.

Les États Membres uniront leurs forces dans le cadre d'une approche mondiale coordonnée concernant les aspects économiques de l'utilisation des données sanitaires, en particulier celles qui sont produites et partagées par le secteur public ou par la population.



SUIVI ET ÉVALUATION

Dans le plan d'action, les États Membres et le Secrétariat sont priés de suivre de façon dynamique le niveau de maturité de la santé numérique dans les pays et les institutions et d'évaluer la mise en œuvre des stratégies de santé numérique au moyen de critères normalisés convenus. Ces mesures devraient porter à la fois sur l'état et la performance des interventions de santé numérique et inclure des modèles de suivi et d'évaluation établis pour faciliter le suivi de la contribution de la santé numérique aux processus du système de santé, aux processus liés aux personnels de santé et aux besoins de santé individuels.

Des mesures seront prises pour mettre en œuvre un modèle de mesure de la valeur afin d'évaluer le plan d'action et l'ensemble des produits, en collaboration avec les centres ou observatoires nationaux pour rendre compte de la contribution des systèmes numériques aux progrès accomplis dans la réalisation de la couverture sanitaire universelle, des objectifs de développement durable et des objectifs du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023. L'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation favorisant l'amélioration continue (dans le cadre d'un cycle biennal) de la stratégie mondiale pour la santé numérique est également justifié.

Il conviendrait d'envisager d'aligner les indicateurs de suivi des performances en matière de santé numérique sur un plan d'action national et/ou mondial afin d'établir un lien entre la stratégie mondiale pour la santé numérique et le plan d'action et les options stratégiques et mesures, les produits, les résultats et les impacts. Le Secrétariat continuera à élaborer et à affiner un cadre de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale, en tenant compte de la nécessité d'utiliser des informations facilement accessibles et de réduire au minimum toute charge supplémentaire que la collecte de données pourrait imposer aux États Membres.

Pour les États Membres, on voit apparaître rapidement des outils, des plateformes et un modèle de maturité permettant de suivre de manière systématique les interventions individuelles en matière de santé numérique grâce à un suivi et à une évaluation de la

santé numérique au niveau national. Afin de suivre les progrès d'ensemble accomplis dans l'adoption et l'utilisation des technologies numériques pour la santé, il convient de définir un ensemble d'indicateurs et de mesures de santé numérique reconnus au niveau international et de les faire adopter officiellement par les États Membres. Ils pourraient, par exemple, être appliqués dans le cadre de la mesure des progrès accomplis dans la réalisation de chacun des quatre objectifs stratégiques définis dans la présente stratégie mondiale.



Photographe : OMS / Blink Media – Saiyna Bashir

GLOSSAIRE

<i>Utilisation appropriée des technologies :</i>	Des technologies de l'information et de la communication qui tiennent compte de la sécurité, de l'utilisation éthique, du rapport coût-efficacité et de l'accessibilité économique et qui sont centrées sur la personne, fondées sur des données factuelles, efficaces, efficientes, durables, inclusives, équitables et adaptées à la situation.
<i>Intelligence artificielle :</i>	Un domaine de l'informatique qui met l'accent sur la simulation des processus de l'intelligence humaine par des machines qui fonctionnent et réagissent comme des êtres humains.
<i>Mégadonnées :</i>	L'utilisation émergente de données complexes, collectées rapidement, dans des quantités sans précédent telles que des téraoctets (10 ¹² octets), des pétaoctets (10 ¹⁵ octets) ou même des zettaoctets (10 ²¹ octets) de stockage peuvent être nécessaires. ¹ Les propriétés uniques des grandes données sont définies par quatre dimensions : le volume, la vitesse, la variété et la véracité. À mesure que les informations s'accumulent à un rythme de plus en plus rapide, le volume et la vitesse augmentent également.
<i>Chaîne de blocs :</i>	Une base de données numérique contenant des informations (telles que des enregistrements de transactions financières) qui peuvent être simultanément utilisées et partagées au sein d'un grand réseau décentralisé et accessible au public.
<i>Fracture numérique :</i>	Désigne l'écart entre les régions qui ont accès aux technologies modernes de l'information et de la communication et celles qui n'y ont pas accès ou qui y ont un accès limité. Cette

1

Wyber R, Vaillancourt S, Perry W, Mannava P, Folaranmi T, Celi LA. Données importantes sur la santé mondiale : améliorer la santé dans les pays à faible et moyen revenu. Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé 2015 ; 93-203 208 (doi : <http://dx.doi.org/10.2471/BLT.14.139022>, consulté le 7 octobre 2020).

	technologie peut comprendre le téléphone, la télévision, les ordinateurs personnels et l'Internet.	
Santé numérique :	Le domaine des connaissances et des pratiques associées au développement et à l'utilisation des technologies numériques pour améliorer la santé. ² La santé numérique élargit le concept de cybersanté pour inclure les consommateurs numériques, avec éventail plus large d'appareils intelligents et de matériels connectés. Il englobe également d'autres utilisations des technologies numériques pour la santé, comme l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, les mégadonnées et la robotique.	2 Cette définition englobe la cybersanté, conformément à celle qui figure dans le document EB142/20 sur la cybersanté, dont le Conseil exécutif a pris note à sa cent quarante-deuxième session (voir le document EB142/2017/REC/2, procès-verbaux de la treizième séance, section 2), et qui indique que « À l'heure actuelle, on entend souvent par « santé numérique » un terme générique englobant la cybersanté ainsi que des domaines innovants comme l'utilisation de l'informatique de pointe (dans les secteurs des « mégadonnées », de la génomique et de l'intelligence artificielle, par exemple) ».
Hôpital numérique :	L'hôpital numérique fournit des services à l'intérieur et à l'extérieur des hôpitaux, passant d'une prestation de soins en établissement à un réseau virtuel intelligent de soins centrés sur le patient, intégrés dans la continuité des soins de santé.	3 Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Plan d'action de coopération numérique : application des recommandations du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique, Rapport du Secrétaire général, 29 mai 2020 https://undocs.org/fr/A/74/821, consulté le 7 octobre 2020.
Biens publics numériques :	On peut les définir comme des logiciels ouverts, des données ouvertes, des modèles d'intelligence artificielle ouverts, des normes ouvertes et des contenus ouverts respectant la vie privée et conformes aux autres lois, normes et meilleures pratiques internationales et nationales applicables et ne causant aucun préjudice. ³	
Essai numérique :	La technologie de la chaîne d'approvisionnement permet d'obtenir une valeur organisationnelle grâce à une vision technologique des essais numériques : centrer l'essai sur l'expérience du patient et se concentrer sur les résultats du traitement. Les essais numériques ne sont pas réalisés sur	

place, sont virtuels, se déroulent à distance et à domicile.

Cybersanté :

Utilisation rentable et en toute sécurité des technologies de l'information et de la communication à l'appui de la santé et des domaines connexes, y compris les services de soins de santé, la surveillance de la santé, la documentation sur la santé et l'éducation, les connaissances et la recherche en matière de santé.

4

Proposition de Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données) /* COM/2012/011 final – 2012/0011 (COD) */ (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN-FR/TXT/?from=en&uri=CELEX%3A52012PC0011>, consulté le 7 octobre 2020).

Architecture d'entreprise :

Un schéma directeur des processus institutionnels, des données, des systèmes et des technologies utilisés pour aider les responsables chargés de la mise en œuvre à concevoir des systèmes de plus en plus complexes pour soutenir le flux de travail et les rôles des personnes dans une grande entreprise, telle qu'un système de santé.

Données sanitaires :⁴

Application systématique des technologies de l'information et des communications, de l'informatique et des données pour permettre aux individus, au personnel de santé et aux systèmes de santé de prendre des décisions éclairées, afin de renforcer la résilience face aux maladies et d'améliorer la santé et le bien être. Elle comprend toutes les données relatives à l'état de santé d'une personne qui fournissent des informations sur l'état de santé physique ou mental passé, présent ou futur de la personne concernée. Cela comprend les informations sur la personne physique recueillies au cours de l'enregistrement ou de la prestation de services de soins de santé fournis à cette personne physique ; un numéro, un symbole ou une particularité attribué à une personne physique afin d'identifier de manière unique la personne physique à des fins de santé.

Système d'information sanitaire : Système intégrant la collecte, le traitement, la communication et l'utilisation des informations nécessaires pour améliorer l'efficacité et l'efficience des services de santé par une meilleure gestion à tous les niveaux des services de santé.

5

Organisation mondiale de la Santé. Joint call for papers - Special issues on Infodemiology. 18 August 2020 (<https://www.who.int/news-room/articles-detail/joint-call-for-papers-special-issues-on-infodemiology>, consulté le 7 octobre 2020).

CIM-11 : La Onzième Révision de la Classification internationale des maladies, ainsi que les autres membres de la Famille OMS de classifications et de terminologies servent à l'interopérabilité sémantique dans tous les domaines pertinents de l'information sanitaire pour la documentation clinique ainsi que pour les statistiques, au niveau individuel, pour la recherche et la santé publique, dans le temps et dans tous les contextes. Le contenu couvre les maladies, les traumatismes, les médicaments, les tumeurs, les incidents, la sécurité, les dispositifs, l'anatomie, les agents infectieux, les interventions, le fonctionnement, et plus encore. La structure numérique et le niveau de détail permettent de traiter de grandes quantités de données pour l'aide à la décision, outre les statistiques traditionnelles.

Infodémie : Une infodémie est un afflux aigu d'informations, y compris d'informations potentiellement trompeuses ou inexactes qui, dans une société numérique et hyper-connectée comme la société actuelle, est susceptible d'accompagner toute épidémie ou crise sanitaire aiguë. ⁵

Internet des objets : L'Internet des objets est un système de dispositifs informatiques, de machines mécaniques et numériques, d'objets, d'animaux ou de personnes reliés entre eux et dotés d'identifiants uniques et de la capacité de transférer des données sur un réseau sans

nécessiter d'interaction personne-personne ou personne-ordinateur.

Interopérabilité : Capacité de différentes applications à accéder, échanger, intégrer et utiliser en coopération des données de manière coordonnée grâce à l'utilisation d'interfaces et de normes d'application partagées, à l'intérieur et au-delà des frontières organisationnelles, régionales et nationales, afin d'assurer la transférabilité des informations en temps utile et sans interruption et d'optimiser les résultats en matière de santé.

Groupes multipartites : Ces parties intéressées peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les organisations intergouvernementales et internationales ; les acteurs non étatiques tels que les organisations non gouvernementales et de la société civile, les donateurs, les organismes d'aide, les fondations et les banques de développement ; les établissements universitaires et de recherche ; les organisations confessionnelles, les groupes d'assurance-maladie et les autres organismes de financement des soins de santé ; le secteur privé ; les concepteurs de technologies ; et la communauté des soins de santé en particulier les prestataires de soins de santé et les professionnels de la santé, les patients et le public.

Écosystème national de santé numérique interopérable : Tout type d'infrastructure de technologie de l'information numérique établi au niveau national d'un pays, qui est interopérable et principalement utilisée par la communauté des soins de santé, en particulier par les prestataires de soins, les prestataires de services de santé et les patients, mais aussi par les autorités de santé publique, les universités et les instituts de recherche. Elle facilite l'échange continu (échange d'informations sanitaires)

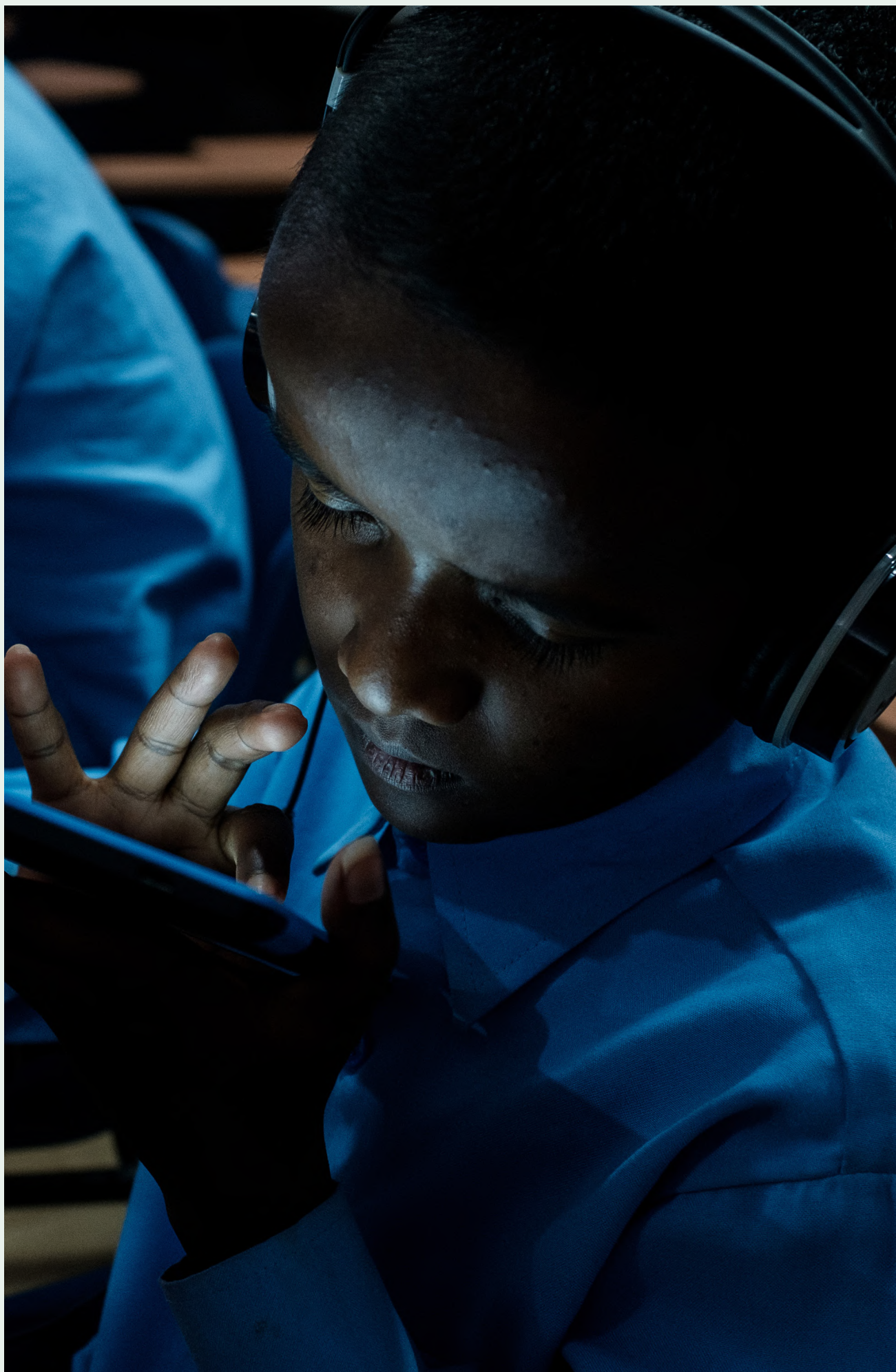
et le traitement des données sanitaires – lesquelles sont principalement produites par les prestataires de soins de santé – entre ces derniers et la communauté des soins de santé.

Télémédecine :⁶

La prestation de services de soins de santé, où la distance est un facteur critique, par tous les professionnels de la santé en utilisant les technologies de l'information et de la communication pour l'échange d'informations valables pour le diagnostic, le traitement et la prévention des maladies et des traumatismes, la recherche et l'évaluation, et la formation continue des agents de santé, dans le but de faire progresser la santé des personnes et des communautés.

6

Telemedicine: opportunities and developments in Member States – Report on the second global survey on eHealth. Global Observatory for eHealth series – Volume 2. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2010 (http://www.who.int/goe/publications/goe_telemedicine_2010.pdf, consulté le 7 octobre 2020).



ANNEXE

**MESURES PROPOSÉES AUX ÉTATS MEMBRES,
AU SECRÉTARIAT ET AUX PARTENAIRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
MONDIALE POUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE**

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA COLLABORATION À L'ÉCHELLE MONDIALE ET FAIRE PROGRESSER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
Mesures proposées à prendre par les États Membres	- Promouvoir la collaboration et les partenariats, et y participer, pour assurer la durabilité de la santé numérique afin d'en accélérer l'adoption. - Recenser et partager les informations relatives aux lacunes rencontrées, aux priorités et aux ressources nécessaires pour la recherche en santé numérique. - Mettre en place des organismes et des mécanismes de gouvernance spécialisés pour accorder la priorité à la santé numérique au niveau national. - Participer à des groupes multipartites convoqués par le Secrétariat en vue de soutenir le renforcement de la santé et de l'innovation au niveau national. - Effectuer une analyse des parties prenantes et identifier les mesures adaptées pour mobiliser chaque groupe en fonction des différentes urgences de santé publique, y compris la préparation et la riposte.	- Établir des centres d'excellence ou d'innovation pour évaluer et promouvoir des solutions de santé numérique correspondant aux besoins définis par les pays. - Participer à des organismes et à des mécanismes de gouvernance régionaux et mondiaux spécialisés afin de contribuer aux efforts visant à accorder la priorité à la santé numérique. - Mettre en place un écosystème de santé numérique adéquat et durable reposant sur des principes communs solides et adaptés aux priorités et aux besoins de santé publique, y compris en cas de situations d'urgence. - Assurer le partage de l'information pour mesurer le niveau de maturité nationale en matière de santé numérique (y compris les informations concernant l'infrastructure les connaissances, les technologies et l'usage de la santé numérique, etc.) dans le cadre des progrès en vue de la réalisation de la couverture sanitaire universelle, des objectifs de développement durable et du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023.	- Faciliter l'apprentissage commun grâce à des communautés de pratique et des initiatives de formation fondées sur un programme d'études afin de renforcer les capacités des pays en matière de santé numérique. - Favoriser l'engagement intersectoriel et intégré en matière de développement de la santé numérique dans l'ensemble du gouvernement, et élargir le soutien apporté pour l'adoption et la gestion des solutions de santé numérique.
Mesures proposées à prendre par le Secrétariat	Analyser le contexte dans lequel s'inscrivent les réseaux et les partenariats de santé numérique (y compris les participants, les principes, les objectifs et les activités) aux niveaux national, régional et mondial	Mettre en place des mécanismes en vue de mener des actions conjointes sur l'utilisation appropriée et convenue des outils de santé numérique pour atteindre les objectifs de santé mondiaux, régionaux et nationaux.	Mettre en place une approche de gestion des connaissances pour partager des informations et mettre en évidence le rôle de catalyseur des investissements en santé numérique s'agissant de la réalisation

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA COLLABORATION À L'ÉCHELLE MONDIALE ET FAIRE PROGRESSER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
	afin de promouvoir et de participer à des collaborations et à des partenariats visant à promouvoir une transformation mondiale réussie dans le domaine de la santé numérique. • Offrir un cadre pour un dialogue stratégique et fournir un soutien technique aux pays afin d'accorder la priorité à la santé numérique au niveau national. • Convoquer ou participer à des groupes multipartites pour soutenir la mise à l'échelle de la santé numérique et de l'innovation dans le contexte des priorités et des besoins de santé publique, y compris la préparation aux situations d'urgence. • Participer à la coalition multipartite pour l'inclusion numérique convoquée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. • Élaborer un dépôt central de connaissances des parties prenantes et des solutions de santé numérique pour soutenir les États Membres. • Élaborer des méthodologies, des outils et du matériel de formation pour le renforcement des capacités afin d'aider les États Membres à recenser, à rendre systématique et à partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés en matière de santé numérique.	• Appuyer l'élaboration d'un programme mondial de recherche en santé numérique. • Rassembler, cartographier et partager les dossiers de décisions élaborés sur la santé numérique au niveau mondial et faciliter l'échange des enseignements tirés entre les pays et les différents portefeuilles. • Promouvoir la collaboration et les modèles de partenariat en santé numérique au sein des organisations et entre celles-ci sur l'utilisation de biens mondiaux en matière de logiciels, de normes en accès libre et d'une architecture commune en matière de santé numérique. • Fournir un cadre pour un dialogue stratégique et fournir un soutien technique aux pays afin d'accorder la priorité à la santé numérique aux niveaux régional et mondial. • Convoquer des groupes multipartites et examiner de nouveaux modes de coopération pour soutenir le renforcement de la santé numérique et de l'innovation. • Examiner annuellement le programme d'action mondial pour bâtir l'avenir des personnels de santé numérique et des technologies de l'information et de la communication ; et renforcer les capacités des personnels de santé dans le domaine du numérique.	des priorités sanitaires nationales, de la couverture sanitaire universelle, des objectifs de développement durable et du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023. • Documenter et partager le dépôt mondial de connaissances sur la santé numérique et proposer des interventions visant à augmenter l'impact des technologies numériques pour la santé en vue de la couverture sanitaire universelle, des objectifs de développement durable et du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023. • Définir des mesures comparatives et élaborer des outils d'analyse comparative ainsi que des cadres d'évaluation pour les solutions, les biens et les innovations en matière de santé numérique ainsi que le contenu de santé spécifique aux secteurs de programme. • Examiner et élaborer des stratégies visant à intégrer les enseignements tirés et à atténuer les défis communs en matière d'éthique, de cadres juridiques et de gouvernance en santé numérique, y compris la confidentialité et le partage des données, et assurer la sécurité et la protection des personnes dans l'environnement de santé numérique.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA COLLABORATION À L'ÉCHELLE MONDIALE ET FAIRE PROGRESSER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
	- Promouvoir les innovations en matière de santé, notamment les technologies numériques de pointe, comme l'utilisation de l'intelligence artificielle, l'analyse de la chaîne de blocs et des mégadonnées ainsi que d'autres techniques et solutions émergentes dans le secteur de la santé. - Établir des normes pour faciliter la mise en réseau et les partenariats susceptibles d'être adaptées aux niveaux national, régional et mondial, en fonction des différents niveaux de coopération (niveau 1 : échange de connaissances ; niveau 2 : échange de ressources ; niveau 3 : échange de données). - Classifier les différents outils et technologies inclus dans l'écosystème de la santé numérique et mettre au point des moyens d'évaluation et de suivi de leur efficacité. - Élaborer, promouvoir et appuyer l'adoption de documents et de lignes directrices techniques, de cadres éthiques et juridiques et d'outils de planification et de mise en œuvre.	Gérer ou s'engager au sein de partenariats servant les objectifs du système de santé publique.	
Mesures proposées à prendre par les partenaires	- Collaborer avec les pays et le Secrétariat en vue de soutenir la transformation en matière de santé numérique qui constitue une priorité aux niveaux national, régional et mondial. - Participer à des collaborations et à des partenariats pour la durabilité et	Gérer ou collaborer dans le cadre de partenariats au service des objectifs du système de santé publique (y compris l'interopérabilité et les normes, l'investissement coordonné et la monétisation des données de santé).	Promouvoir des centres d'excellence ou des centres d'innovation pour évaluer et mettre en œuvre des solutions en matière de santé numérique qui correspondent aux besoins définis par les pays et aux objectifs de développement durable liés à la santé.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : PROMOUVOIR LA COLLABORATION À L'ÉCHELLE MONDIALE ET FAIRE PROGRESSER LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES SUR LA SANTÉ NUMÉRIQUE

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
	l'accélération de la transformation dans le domaine de la santé numérique. • Développer des outils de renforcement des capacités pour aider les États Membres à recenser, à rendre systématique et à partager les bonnes pratiques ainsi que les enseignements tirés en matière de santé numérique. • Promouvoir la collaboration et les modèles de partenariat en santé numérique au sein des organisations et entre celles-ci sur l'utilisation de biens mondiaux en matière de logiciels, de normes en accès libre et d'une architecture commune en matière de santé numérique.	• Mettre en place une approche de gestion des connaissances pour partager des informations et mettre en évidence le rôle de catalyseur des investissements en santé numérique s'agissant de la réalisation des priorités sanitaires nationales, de la couverture sanitaire universelle, des objectifs de développement durable et du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023.	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE SANTÉ NUMÉRIQUE NATIONALES

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
Mesures proposées à prendre par les États Membres	- Effectuer une analyse des parties prenantes et identifier les mesures adaptées pour mobiliser chaque groupe en fonction des différentes urgences de santé publique, y compris la préparation et la riposte. - Procéder à une évaluation complète du matériel existant et du système de connectivité afin de définir les besoins en matière d'infrastructure et les solutions pour conduire la numérisation. - Mettre en place des mécanismes nationaux de coordination bien éclairés et efficaces pour la gouvernance de la santé numérique. - Élaborer (ou veiller à la mise en place) d'une stratégie nationale en matière de santé numérique ou d'un cadre stratégique équivalent. - Accorder la priorité à l'investissement national dans la santé numérique pour appuyer les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle. - Faire participer les parties prenantes à la planification et à la mise en œuvre de la santé numérique, notamment les associations professionnelles et les organisations de patients et de familles. Promouvoir la collaboration avec les communautés, les agents de santé et ceux d'autres secteurs en identifiant 1) des porte-parole qui permettront de tirer parti des	- Mobiliser un financement adéquat pour soutenir le coût de l'achat ou de l'octroi de licence, de la mise en œuvre et du maintien du matériel, des logiciels, du renforcement des capacités des personnels et des autres ressources techniques nécessaires. - Élaborer et/ou adapter un ensemble de normes en libre accès relatives aux données de santé à utiliser dans le cadre des interventions de santé numérique, avec la mise en place d'un mécanisme de conformité et d'application. - Mieux faire connaître les technologies numériques pour la santé émergentes ou de pointe et évaluer l'applicabilité et l'utilisation de ces technologies. - Promouvoir les associations nationales de scientifiques, de professionnels et de patients en tant que participants actifs au renforcement de la santé numérique au niveau national.	- Suivre les résultats obtenus et les progrès réalisés dans le domaine de la santé numérique en adaptant ou en utilisant les outils disponibles ou le modèle de maturité, y compris les outils et le matériel de formation, sur l'état de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie pour la santé numérique. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur national d'architecture de la santé numérique résilient, à l'aide d'une méthodologie ou d'un cadre d'architecture connu. - Établir et mettre en œuvre des politiques concernant la pratique, le paiement et l'accréditation pour la prestation de services de santé numérique reposant sur des solutions numériques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE SANTÉ NUMÉRIQUE NATIONALES

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
	initiatives numériques et à les promouvoir, et 2) des mécanismes de gouvernance centraux et intersectoriels pour les innovations liées à la santé. • Renforcer les effectifs du secteur de la santé numérique et promouvoir le développement des capacités afin d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'investissement nationaux pour la santé numérique. • Mettre en œuvre des procédures de gestion pour les programmes, les risques et en matière de gestion du changement. • Examiner, élaborer et/ou réviser des lois et des politiques spécifiques, si nécessaire, ayant trait à la confidentialité des données, à la sécurité, à la normalisation, à l'échange, à l'accessibilité et à l'interopérabilité. • Partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés avec d'autres pays ainsi que la communauté internationale, par le biais des réseaux régionaux et mondiaux existants ou nouvellement établis.		
Mesures proposées à prendre par le Secrétariat	• Soutenir les pays dans l'élaboration (ou veiller à la mise en place) d'une stratégie nationale en matière de santé numérique ou d'un cadre stratégique équivalent. • Aider les pays à accorder la priorité aux	• Faciliter le dialogue afin de collaborer avec les États Membres et les parties prenantes pour obtenir un engagement politique, social et économique, et un mandat national et durable pour la santé numérique moyennant des politiques, des procédures et une	• Partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés avec les pays et la communauté internationale, par l'intermédiaire des bureaux régionaux de l'OMS et des réseaux régionaux et mondiaux de santé numérique existants.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE SANTÉ NUMÉRIQUE NATIONALES

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
	investissements nationaux dans la santé numérique en appui aux soins de santé primaires et à la couverture sanitaire universelle. • Identifier les parties prenantes concernées, les organismes de réglementation et les réseaux régionaux de cybersanté/santé numérique concernés et collaborer avec ceux-ci pour soutenir la mise en œuvre de la transformation en matière de santé numérique au niveau national ou régional. • Soutenir le renforcement des capacités pour élaborer, actualiser et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'investissement nationaux en faveur de la santé numérique. • Élaborer ou adapter un modèle de maturité, accorder la priorité aux investissements, y compris des outils et du matériel de formation, sur l'état de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies de santé numérique pouvant être adaptées aux niveaux local, régional et national. • Mettre au point des outils d'évaluation de l'impact permettant de mesurer l'efficacité des interventions faisant appel à la santé numérique.	législation nationales et infranationales appropriées régissant la santé numérique. • Préconiser l'élaboration de schémas directeurs ou de feuilles de route sur la santé numérique, l'adoption et l'utilisation de normes en libre accès et la réutilisation des biens ou des services et systèmes partagés, y compris les normes d'interopérabilité. • Faciliter le dialogue afin de collaborer avec les États Membres et les parties prenantes pour obtenir un engagement politique, social et économique, et un mandat national et durable pour la santé numérique moyennant des politiques, des procédures et une législation nationales et infranationales appropriées régissant la santé numérique. • Préconiser l'élaboration de schémas directeurs ou de feuilles de route sur la santé numérique, l'adoption et l'utilisation de normes en libre accès et la réutilisation des biens ou des services et systèmes partagés, y compris les normes d'interopérabilité. • Faciliter l'utilisation d'organisations participant à l'élaboration des normes et des institutions partenaires pour faire progresser l'utilisation des normes appropriées afin de veiller à l'interopérabilité entre les systèmes et dans l'ensemble des domaines.	• Aider les pays à instaurer la confiance dans l'utilisation des technologies de santé numérique émergentes et existantes en veillant à accorder de l'importance à la qualité, à la sécurité et aux considérations éthiques. • Mettre en place une plateforme numérique permettant aux ministères de la santé d'examiner et d'accéder aux solutions de santé numériques susceptibles de soutenir au mieux les interventions de santé publique dans le cadre du renforcement des systèmes de santé, de la riposte face aux situations d'urgence sanitaire et de la promotion de la santé des populations. • Intégrer le modèle d'analyse de rentabilité au modèle dynamique de maturité numérique (Dynamic Digital Maturity Model).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE SANTÉ NUMÉRIQUE NATIONALES

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
		- Élaborer un modèle d'analyse de rentabilité pour inciter à investir dans la santé numérique à l'intention des États Membres. - Constituer une bibliothèque de solutions de santé numérique ayant fait leurs preuves. - Élaborer des normes et des critères pertinents sur les compétences numériques par le biais du programme OMS de renforcement des capacités des personnels de santé. Il s'agira notamment d'utiliser les partenariats avec les centres collaborateurs et les associations professionnelles affiliées pour renforcer le rôle des agents de santé dans la prestation de services de santé d'un bon rapport coût-efficacité, efficaces et sûrs par des moyens numériques, le cas échéant.	
Mesures proposées à prendre par les partenaires	- Collaborer avec l'OMS pour soutenir les pays dans l'élaboration (ou la mise en place) d'une stratégie nationale pour la santé numérique ou d'un cadre stratégique équivalent. - Collaborer avec l'OMS pour aider les pays à établir des priorités en matière d'investissement national dans la santé numérique en appui aux soins de santé primaires et à l'instauration de la couverture sanitaire universelle. - Veiller à ce que les communautés d'utilisateurs finaux et les populations bénéficiaires soient suffisamment impliquées dans les phases de conception, d'élaboration, de mise en œuvre, d'intensification, de durabilité. - Promouvoir des modèles de financement durables pour soutenir les efforts concernant l'élaboration, la mise en œuvre, l'intégration de la santé numérique dans les systèmes de santé et à son maintien. - Collaborer avec l'OMS en vue de mettre au point des outils techniques novateurs permettant de suivre et d'accélérer efficacement la mise en œuvre de la stratégie nationale et mondiale pour la santé numérique.		

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : FAIRE AVANCER LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES DE SANTÉ NUMÉRIQUE NATIONALES

À court terme (1-2 ans)

À moyen terme (2-4 ans)

À long terme (4-6 ans)

- Collaborer avec l'OMS pour assurer la transformation en matière de santé numérique dans divers contextes de développement et à différents niveaux, en accélérant la réalisation des objectifs de développement durable liés à la santé.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
Mesures proposées à prendre par les États Membres	- Analyser et recenser les start-up nationales en qui œuvrent pour trouver des solutions novatrices afin d'identifier celles qui peuvent avoir un impact sur la santé et le bien-être. - Élaborer un plan de mise en œuvre concernant les technologies de santé numériques dans le cadre du renforcement du système de santé, de la riposte aux situations d'urgence sanitaire et de la promotion de la santé des populations. - Veiller à ce que les établissements de formation soient dotés des capacités nécessaires pour établir et/ou développer les connaissances en matière de santé numérique, offrent des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie dans le domaine de la santé numérique et que de tels programmes de santé numérique soient dûment accrédités par les autorités compétentes.	- Développer la recherche et promouvoir le renforcement des capacités à l'intention des gouvernements, des décideurs, des praticiens et du public en général pour prendre des décisions éclairées, instaurer la confiance et soutenir les investissements dans la santé numérique. - Établir et développer les capacités d'utilisation de l'intelligence artificielle et des dispositifs médicaux de santé numérique dans le contexte des cadres de réglementation, d'analyse comparative ou de certification de l'OMS. - Mettre en place des mécanismes nationaux de gouvernance des données, conformément à l'élaboration d'un cadre réglementaire au niveau mondial. - Développer les capacités, en fonction des contextes de chaque pays, en matière de planification et d'utilisation des hôpitaux numériques et des thérapies numériques, des services géolocalisés, de la gestion des infodémies dans le cadre de la prestation de services de santé ordinaires et d'urgence. - Participer aux processus d'établissement de normes en matière d'interopérabilité mondiale pour la santé numérique qui sont menés par l'OMS et respecter ces normes. - Analyser l'écosystème de la santé numérique et proposer des mesures politiques	- Élaborer des profils de produits cibles et des caractéristiques prioritaires pour les applications de santé numérique qui répondent tout particulièrement aux besoins dans les milieux à faibles ressources ; définir les défis à relever et établir une feuille de route pour accroître l'accès à ces produits. - Investir et maximiser les possibilités offertes par les technologies numériques pour renforcer les capacités des agents de santé.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
		concrètes pour progresser sur la voie de la réalisation des cibles en matière de couverture sanitaire universelle, des objectifs de développement durable et du treizième programme général de travail de l'OMS, 2019-2023, en utilisant les technologies numériques pour la santé.	
Mesures proposées à prendre par le Secrétariat	- Faciliter l'utilisation des dépôts mondiaux pour les technologies et les projets numériques aux niveaux national et mondial qui appuient l'enregistrement, le suivi et la coordination uniques des investissements numériques (par exemple, l'Atlas sanitaire numérique de l'OMS). - Élaborer des documents techniques fondés sur des bases factuelles concernant différents sujets liés à la santé numérique, tels que le rapport coût-efficacité, la viabilité et l'accessibilité financière, l'utilisation éthique, le respect de la vie privée et la sécurité, et la sûreté dans le contexte du renforcement des systèmes de santé, de la riposte aux situations d'urgence sanitaire et de la promotion du bien-être. - Utiliser les contributions d'experts (par exemple les membres du groupe consultatif technique de l'OMS sur la santé numérique) pour élaborer ou mettre à jour les documents techniques (par exemple des manuels, des outils et des lignes directrices) sur les interventions de santé numérique visant à améliorer la santé et le bien-être.	- Élaborer un cadre de l'OMS pour l'évaluation et la réglementation des technologies numériques pour la santé. - Élaborer un cadre de réglementation sur les données sanitaires internationales, afin de convenir d'une utilisation mondiale appropriée des données sanitaires et de définir les principes d'un partage équitable des données pour la recherche, la cohérence des métadonnées et des définitions, l'intelligence artificielle et l'analyse des données ; l'utilisation primaire et secondaire des données. - Promouvoir le partage des meilleures pratiques, la bonne gouvernance, l'architecture des infrastructures, la gestion des programmes et l'utilisation de normes pour favoriser l'interopérabilité en matière de santé numérique. - Élaborer des lignes directrices sur les nouveaux domaines rendus possibles par les technologies numériques pour la santé, comme les hôpitaux virtuels, les thérapies numériques et la médecine personnalisée.	- Suivre les progrès réalisés dans l'écosystème mondial de la santé numérique et proposer des mesures politiques concrètes pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable en utilisant la santé numérique. - Développer la recherche et promouvoir le renforcement des capacités pour permettre aux États Membres et aux autres parties prenantes de prendre des décisions éclairées afin de soutenir des investissements judicieux dans le domaine de la santé numérique. - Traduire les informations collectées en connaissances pratiques adaptées aux pays et aux partenaires afin de soutenir l'accélération de la traduction systématique et transparente des données factuelles en vue d'éclairer les politiques et la prise de décision au niveau national. - Élaborer un cadre pour la réglementation, l'analyse comparative ou la certification de l'intelligence artificielle et des dispositifs médicaux de santé numérique, et aider les

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA SANTÉ NUMÉRIQUE AUX NIVEAUX MONDIAL, RÉGIONAL ET NATIONAL

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
	Évaluer et promouvoir des solutions novatrices qui peuvent avoir un impact efficace sur la santé et le bien-être futurs.	- Utiliser les centres de collaboration de l'OMS sur la santé numérique pour fournir des conseils, soutenir les activités et faciliter l'échange de connaissances et l'apprentissage au sein des pays et entre ceux-ci. - Élaborer des orientations sur les processus et les pratiques innovantes du système de santé appuyés par les technologies numériques.	pays à développer les capacités pour utiliser ces cadres.
Mesures proposées à prendre par les partenaires	- Soutenir la bonne gouvernance de la santé numérique et contribuer à celle-ci, le respect des politiques et des programmes nationaux, ainsi que la conformité aux normes requises et leur utilisation. - Apporter un soutien au Secrétariat dans l'établissement d'une réglementation internationale sur les données sanitaires, un cadre pour la réglementation, l'évaluation comparative et la certification des dispositifs d'intelligence artificielle et des dispositifs médicaux de santé numériques. - Soutenir le Secrétariat dans l'élaboration de lignes directrices relatives aux normes d'interopérabilité mondiales pour la santé numérique. - Appuyer le Secrétariat en matière de formation des capacités de renfort pour faire face aux événements aigus de santé publique.	- Développer la recherche sur les technologies sanitaires de pointe et partager les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre des interventions faisant appel à la santé numérique. - Fournir un soutien au Secrétariat dans l'élaboration d'orientations mondiales sur la planification, le renforcement et l'utilisation des hôpitaux numériques et des thérapies numériques, avec l'expertise des partenaires lors de la prestation de services de santé ordinaires et d'urgence.	Appuyer les pratiques et les innovations qui donnent des résultats sanitaires positifs et améliorent la qualité globale de la prestation des soins de santé, conformément aux objectifs de développement durable.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : PLAIDER POUR DES SYSTÈMES DE SANTÉ CENTRÉS SUR LA PERSONNE DANS LESQUELS LA SANTÉ NUMÉRIQUE JOUERAIT UN RÔLE CATALYSEUR

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
Medidas propuestas por los Estados Miembros	• Accorder la priorité aux connaissances grâce à un outil accessible permettant de comprendre les technologies et les systèmes de santé numériques. • Collaborer avec des organisations professionnelles, des associations de patients et des organisations de la société civile en tant que participants actifs au développement et aux innovations en matière de santé numérique. • Renforcer la confiance du public dans les technologies numériques pour la santé et examiner les différents programmes d'éducation et de formation sur la santé numérique par institution, niveau de diplôme, spécialité et coût, et analyser les tendances actuelles au niveau national. • Promouvoir l'utilisation d'approches de gestion de la santé à l'échelle de la population et d'égalité des genres au moyen d'applications de santé numérique qui permettront de faire évoluer la santé et le bien-être, passant de modèles de soins réactifs à des modèles communautaires actifs. • Mettre l'accent sur le rôle du patient et sensibiliser les professionnels de la santé à l'importance que revêt la participation des patients aux systèmes de traitement des patients et à leur impact sur la santé et le bien-être des populations.	• Développer des personnels de santé numériquement compétents dans le domaine de la santé numérique en respectant l'équilibre des genres. • Veiller à ce que les compétences en matière de santé numérique figurent dans les programmes d'enseignement et de formation de tous les professionnels de la santé et des personnels paramédicaux, et à tous les niveaux de l'enseignement formel et de la formation informelle. • Élaborer des approches de gestion de la santé à l'échelle de la population au moyen d'applications de santé numérique qui permettront de faire évoluer la santé et le bien-être, passant de modèles de soins réactifs à des modèles communautaires actifs.	• Développer les capacités afin de favoriser un retour d'information individuel pour valider les résultats des outils et des services de santé numérique dans un cadre dirigé par l'OMS. • Veiller à ce que des dossiers de santé électroniques des patients soient établis. • Favoriser les connaissances en matière de santé numérique au niveau de la population et sensibiliser aux droits des patients et au concept de consentement dynamique. • Veiller à ce que les solutions de santé numérique soient éclairées par les déterminants sociaux de la santé. • Renforcer les capacités dans le domaine de la médecine personnalisée. • Effectuer une synthèse des travaux de recherche au niveau national et diffuser les données factuelles sur les contributions des interventions faisant appel à la santé numérique aux résultats des systèmes de santé et leur impact sur la santé et le bien-être des populations.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : PLAIDER POUR DES SYSTÈMES DE SANTÉ CENTRÉS SUR LA PERSONNE DANS LESQUELS LA SANTÉ NUMÉRIQUE JOUerait UN RÔLE CATALYSEUR

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
Mesures proposées à prendre par le Secrétariat	• Diffuser les meilleures pratiques pour faire participer les associations professionnelles et de patients, lesquelles participent activement au développement de la santé numérique et à la mise en œuvre de la stratégie mondiale pour la santé numérique. • Fournir un soutien aux pays concernant les outils accessibles afin de permettre un renforcement des technologies et de systèmes de santé numérique. • Élaborer un cadre permettant un retour d'information individuel pour valider les résultats des outils et services de santé numérique. • Élaborer des normes minimales mondiales concernant les dossiers médicaux électroniques. • Élaborer des lignes directrices mondiales sur la médecine personnalisée. • Élaborer un cadre éthique pour les technologies de la santé, afin de fournir un soutien aux pays pour renforcer la confiance du public dans la santé numérique dans le contexte d'une urgence de santé publique ou dans d'autres circonstances. • Promouvoir l'éthique, la gouvernance et la sécurité dans la manipulation et le traitement des données pour la recherche ou pour d'autres exigences de partage des	• Promouvoir les interventions faisant appel à la santé numérique agissant sur les déterminants sociaux de la santé. • Appuyer les États Membres et les parties prenantes concernant l'utilisation des dispositifs et des systèmes de santé numériques centrés sur la personne en vue d'améliorer les performances des personnels de santé et faciliter la prise de décisions fondées sur des données factuelles afin d'améliorer la confiance du public dans l'utilisation des technologies numériques pour la santé. • Soutenir les États Membres pour ce qui de définir et de mettre en œuvre des interventions de santé numérique appropriées, combinées à un contenu de santé et des données approprié, dans l'ensemble des systèmes numériques interopérables, afin d'atteindre les objectifs de qualité, de couverture et d'équité au sein du système de santé. • Analyser le contexte des projets et des initiatives qui utilisent des approches de gestion de la santé de la population et de l'égalité entre les genres au moyen d'applications de santé numérique qui permettront de faire évoluer santé et le bien-être, passant de modèles de soins réactifs à des modèles communautaires actifs.	• Fournir un soutien aux pays pour leur permettre de respecter les normes minimales mondiales relatives aux dossiers médicaux électroniques des patients. • Soutenir les pays dans le renforcement des capacités d'utilisation de la médecine personnalisée. • Élaborer et promouvoir l'utilisation d'outils qui appuient la numérisation des centres de services de santé intégrés en mettant l'accent sur la qualité du service géré par le patient. • Effectuer une synthèse des travaux de recherche au niveau national et diffuser les données factuelles sur les contributions des interventions faisant appel à la santé numérique aux résultats axés sur la personne, y compris la couverture de santé universelle, avec un ensemble essentiel d'interventions.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : PLAIDER POUR DES SYSTÈMES DE SANTÉ CENTRÉS SUR LA PERSONNE DANS LESQUELS LA SANTÉ NUMÉRIQUE JOUERAIT UN RÔLE CATALYSEUR

	À court terme (1-2 ans)	À moyen terme (2-4 ans)	À long terme (4-6 ans)
	données pour le bien public. Identifier les compétences de base des connaissances en santé numérique qui pourraient figurer dans les programmes d'enseignement et de formation des professionnels de la santé et des personnels paramédicaux.		
Mesures proposées à prendre par les partenaires	- Collaborer avec le Secrétariat pour soutenir les pays dans la hiérarchisation d'un outil accessible pour les connaissances en matière de technologies et de systèmes de santé numérique, la numérisation et la gestion du changement. - Collaborer avec le Secrétariat en vue de l'élaboration d'un cadre permettant un retour d'information individuel pour valider les résultats des outils et des services de santé numérique avec l'expertise des partenaires. - Soutenir le Secrétariat dans l'élaboration de normes minimales mondiales pour les dossiers médicaux électroniques des patients et leur mise en œuvre. - Soutenir le Secrétariat dans l'élaboration d'orientations mondiales sur la médecine personnalisée et leur mise en œuvre. - Soutenir le Secrétariat dans l'élaboration de cadres éthiques pour les technologies de la santé, et fournir un soutien aux pays pour renforcer la confiance du public dans la santé numérique dans le contexte d'une urgence de santé publique. - Aider les pays à adopter et à utiliser efficacement les technologies numériques centrées sur la personne pour le personnel de santé afin de faciliter la prise de décisions fondées sur des données factuelles et de renforcer la responsabilisation des systèmes de santé. - Aider les pays à identifier et à mettre en œuvre des interventions de santé numérique appropriées, notamment en cas d'urgence de santé publique, combinées à des données de santé appropriées, dans l'ensemble des systèmes de santé numériqueinteropérables, afin d'améliorer la qualité, la couverture et l'accessibilité des soins de santé.		Élaborer et promouvoir l'utilisation d'outils qui appuient la numérisation des centres de services de santé en mettant l'accent sur les droits des patients, les processus normalisés et la gestion de la qualité du service.

